Niveau(x) d'enseignement: 5 Numéro EDUQ : 8170660
Centre d'intérêt: 34

Cegir incorporée (Montréal, Québec).

Abandon scolaire et services éducatifs aux "drop-outs" / étude réalisée pour le Ministère de l'éducation du Québec par la firme Cegir inc. -- Québec : Ministère de l'éducation, Direction des politiques et plans, 1980.
135 p. ; 28 cm. -- (Travaux d'approfondissement. Document ; 2)

Code: 28-1414. Bibliographie: p. 135.

ISBN 2-550-01101-5

Cote Dewey: 371.2913'09714/C397a Cote LC: LC/145/.C38

Descripteur(s): *Abandon scolaire *Répertoire *Education des adultes *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Prévention de l'abandon

L'étude présente d'abord des informations statistiques sur l'abandon scolaire au secondaire (entre 1972-1973 et 1976-1977), au collégial (de 1974-1975 à 1976-1977) et à l'éducation des adultes (de 1974-1975 à 1977-1978). Suit un examen des principales causes d'abandon scolaire selon qu'elles mettent en cause ou non le système scolaire. Une présentation des diverses expériences réalisées pour prévenir l'abandon scolaire ou offrir des services éducatifs à ceux qui ont abandonné est enfin suivie de recommandations.

Les données proviennent des documents statistiques du ministère de l'Education, d'une revue de la documentation sur l'abandon scolaire et ses causes au Québec, enfin d'un inventaire partiel des expériences réalisées dans le domaine de la prévention de l'abandon et des services éducatifs aux "dropout". Pour les vingt projets repérés, les informations suivantes sont fournies: titre du projet, coordonnées du responsable, objectifs, personnel, fonctionnement, résultats obtenus.

Alors qu'une diminution marquée du taux d'abandon scolaire est constatée depuis quelques années au secondaire, le taux demeure stable au collégial et le nombre d'abandons y augmente légèrement en chiffres absolus. Les deux causes principales d'abandon sont le marché du travail (recherche d'un emploi et manque d'argent) et le milieu scolaire (non-motivation, désintérêt, cours ennuyeux), causes qui sont de l'avis des spécialistes étroitement interreliées. Des interventions ont été expérimentées - en particulier sur le plan de l'encadrement qui semble le point crucial - avec succès.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170660

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secteur de la planification
Direction des politiques et plans

ABANDON SCOLAIRE ET SERVICES ÉDUCATIFS AUX "DROP-OUTS"

MARS 1980

E D U Q 8170660

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Secteur de la planification
Direction des politiques et plans

ABANDON SCOLAIRE ET SERVICES ÉDUCATIFS AUX "DROP-OUTS"

TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT

DOCUMENT No 2

ETUDE REALISEE POUR LE MINISTERE DE L'EDUCATION
DU QUEBEC PAR LA FIRME CEGIR INC.

MARS 1980

Bien que cette étude ait été préparée pour la Direction des politiques et plans du ministère de l'Education du Québec, les idées qui y sont exprimées demeurent la seule responsabilité des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles du ministère.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Education, 1980

Dépôt légal deuxième trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-01101-5

SOMMAIRE

		PAGE
1.	MANDAT ET METHODOLOGIE	9
1.1	Mandat	9
1.2	Méthodologie	10
1.3	Avertissement	11
2.	NOMBRE ET TAUX D'ABANDON	17
2.1	Définition d'un drop-out	17
2.2	Mise en garde concernant les pourcentages dans les statistiques	17
2.3	Nombre et taux d'abandon au secondaire	19
2.4	Nombre et taux d'abandon au collégial	26
2.5	Nombre et taux d'abandon à l'Éducation des Adultes	31
3.	LES RAISONS D'ABANDON	35
3.1	Les raisons d'abandon au secondaire	37
3.1.1	En institution	38
3.1.2	Hors institution	39
3.1.3	Observations	40
3.1.4	Relance	41
3.2	Raisons d'abandon au collégial	47
3.3	Raisons d'abandon à l'Éducation des Adultes	52

SOMMAIRE

(Suite)

		PAGE
4. EXPÉRIENCES RÉALISÉES EN INSTITUTION ET HORS INSTITUTION		55
. CECQ Projet ESAS Projet USA Tableaux d'honneur et voyages organisés		58
. C.S.R. de Chicoutimi	Politique de fréquentation scolaire	62
. C.S.R. des Mille Iles	Contrôle des absences Semaine de la fréquentation scolaire	65
. C.S.R. de Lignery	Semaine de la fréquentation scolaire Colloque annuel	67
. C.S.R. de Chambly	Système TNS	70
. C.S.R. Les Ecores	Système AMI	73

SOMMAIRE
(Suite)

		PAGE
. C.S.R. de l'Estrie	Centre de passage ou salle de décompression	76
. C.S.R. Eastern Towships	Activités para-scolaires	80
. C.S.R. des Bois Francs	Politique de fréquentation scolaire Semaine de la fréquentation scolaire	82
. C.S.R. Rouyn Noranda	Nouveau Départ Aucune liste de cours publiée	85
C.S.R. Bois de Boulogne	Cours spéciaux Cours de rattrapage et de dépannage Soupers rencontres Journées d'accueil Programme Repartir	87
. Cegep de Chicoutimi	Aide à l'apprentissage	93

SOMMAIRE
(Suite)

		PAGE
. Cegep F.X. Garneau	Relance à l'été	96
. Cegep Vieux-Montréal	Encadrement	98
. Cegep de la Côte Nord		99
. CETEC Ferme Éducative		100
. Programme PIJE du MTMO		102
. Bureaux d'aide sociale du Québec		104
. Programme de Formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada		105
5. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION		111
6. RÉFÉRENCES		133

SOMMAIRE
(Suite)

7. ANNEXES (*sur demande*)

. Guide du temps non structuré Polyvalente Dupuy, C.S.R. de Chambly

. Le système d'apprentissage modulaire individuel Polyvalente Vanier, C.S.R. des Ecores

. Politique de fréquentation scolaire C.S.R des Bois Francs

. Programme OSE

. Programme de Formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada

. "Focus on drop-outs" de Cecily Watson

1. MANDAT ET MÉTHODOLOGIE

1. MANDAT ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Mandat

Le mandat de l'étude réalisée par CEGIR portait principalement sur les éléments suivants, à savoir:

a) Dresser un bilan quantitatif en ce qui concerne l'abandon scolaire au secondaire et au collégial (progression ou régression du taux par niveau et par groupe d'âge).

b) Cerner les causes d'abandon scolaire par ordre décroissant, classées en deux volets:

- en institution
- hors institution

et pointer les différences entre ces causes selon qu'elles sont décelées au secondaire ou au collégial.

c) Faire l'examen des diverses expériences déjà réalisées pour prévenir l'abandon scolaire ou encore pour offrir des services éducatifs à ceux qui ont déjà abandonné.

d) Participer avec une équipe du Ministère de l'Éducation à la suggestion de diverses mesures pouvant:

- contrer l'abandon scolaire
- offrir des services appropriés à ceux qui ont abandonné.

1.2 Méthodologie

Bilan quantitatif et causes d'abandon scolaire

Dans un premier temps, des recherches ont été effectuées au Ministère de l'Éducation afin de rassembler et de synthétiser les statistiques existantes sur les abandons scolaires aux secteurs de l'Enseignement régulier et de l'Éducation des Adultes et ce, aux niveaux secondaire et collégial.

En plus des données sur les taux d'abandon, nous avons également compilé et analysé les données sur les raisons ou motifs d'abandon tels qu'exprimés par les étudiants.

Messieurs Paul Corbeil et Gilles Boudreault de la Direction des Politiques et Plans du Ministère de l'Éducation et Mlle Françoise Fortier de la DGEA ont été les personnes-ressources rencontrées. Les deux premiers ont fourni les données des secteurs secondaire et collégial d'après le programme RELANCE tandis que Mlle Fortier nous a renseigné sur les statistiques de l'Éducation des Adultes.

Afin de vérifier de façon générale si les statistiques cumulées étaient réalistes, nous avons contacté, soit par téléphone, soit par des rencontres, les responsables dans plusieurs Cegeps et Commissions scolaires de la Province. Le but était de vérifier leurs propres statistiques-maison et de les comparer à l'ensemble des statistiques recueillies au Ministère pour savoir si ces dernières reflétaient bien la réalité.

Services éducatifs aux "drop-outs"

Nous avons recueilli les commentaires des responsables des services éducatifs, des services aux étudiants, de l'aide pédagogique individuelle, de l'éducation aux adultes et de plusieurs professionnels de la consultation au sujet des raisons invoquées par les étudiants et ceci nous a permis de confirmer et de valider dans une certaine mesure les différentes causes d'abandon scolaire invoquées par les "drop-out" et de recenser diverses expériences réalisées en institution.

Le questionnaire-type que vous trouverez en annexe donne un aperçu des questions auxquelles les responsables contactés devaient répondre.

Toutefois, à cause de la grève persistant dans les institutions d'enseignement au moment de l'enquête, surtout au niveau collégial, il ne nous a pas été possible de rejoindre tous les responsables que nous aurions aimé rencontrer.

On trouvera dans la partie intitulée "Expériences réalisées en institution" le nom des personnes avec lesquelles les conseillers de CÉGIR sont entrés en communication pour les besoins de l'étude.

1.3 Avertissement:

Ce document se veut un résumé, sous forme sommaire, des résultats d'une série d'études et d'enquêtes menées sur plusieurs années auprès de la clientèle scolaire du secondaire et du

collégial et ce, pour l'ensemble de la Province de Québec.

Pour ce qui est des résultats d'abandon au secondaire, il faut noter que les sources de données étaient constituées par les fichiers du Service Informatique du Ministère de l'Éducation (SIMEQ) et que ces fichiers comportent certaines irrégularités concernant le nombre réel des étudiants inscrits ou certaines lacunes qui incitaient à donner un sens très large à la notion d'abandon scolaire.

On aurait voulu obtenir des résultats plus précis mais on a dû utiliser les données disponibles plutôt que d'en recueillir de nouvelles. De ce fait, les taux ou les nombres d'abandon peuvent être légèrement surévalués par rapport à la réalité.

Malgré tout l'étude porte sur l'ensemble de la population inscrite au secondaire et le document constitue une analyse assez fidèle des changements survenus entre 1972-1973 et 1976-1977 dans l'importance quantitative du phénomène de l'abandon scolaire au niveau secondaire.

Pour le collégial, le lecteur devra tenir compte que les données utilisées proviennent d'une étude sur les "sortants" du système scolaire et ne peuvent être comparées sans restriction avec des données provenant d'études sur la clientèle scolaire ou toute autre sous-population de cette clientèle. De plus, les données présentées proviennent d'un sondage et il est possible que les proportions (ou taux) présentées dans ce texte diffèrent très légèrement des proportions qu'on aurait calculées si on avait interrogé tous les sortants.

Un "sortant" au collégial est défini comme un étudiant inscrit dans un établissement scolaire collégial en 1976-1977 par exemple et qui, quelle qu'en soit la raison, n'était pas inscrit dans cet établissement en 1977-1978. Toutefois, cette définition a été restreinte en éliminant de l'étude ceux qui poursuivaient leurs études à un même niveau.

Les raisons d'abandon au niveau secondaire ont fait l'objet d'une recherche et d'une compilation de données provenant de différentes Commissions scolaires régionales réparties aux quatre (4) coins de la province. Cette étude a été réalisée par Mlle Andrée Théberge (1) et nous reproduisons intégralement les résultats.

L'auteur nous met en garde sur le fait que l'analyse présentée est la compilation d'un certain nombre de monographies de différentes Commissions scolaires régionales et les responsables de ces monographies utilisaient leurs propres définitions du "drop-out" et différentes méthodologies pour chercher les raisons de l'abandon.

Les statistiques inscrites dans les monographies diffèrent de celles d'une enquête qui serait effectuée selon les exigences d'une étude scientifique et objective.

(1) Objectifs de l'Éducation. Les Abandons scolaires 2. Les raisons Direction Générale de la planification, Ministère de l'Éducation, mai 1976.

Les raisons de l'abandon scolaire se définissent comme les justifications invoquées par les étudiants pour quitter le système scolaire mais ne constituent pas les causes d'explication du phénomène "drop-out". Elles n'en sont pas moins des indicateurs précieux et elles permettront d'orienter l'analyse vers la recherche des facteurs véritables tels l'environnement familial, scolaire et social, le statut socio-économique de la famille, etc.

Les raisons d'abandon au niveau collégial proviennent d'un sondage effectué dans le cadre de l'opération RELANCE, opération qui se répète annuellement depuis 1971.

Là encore les résultats obtenus ne sont pas exaustifs mais ils donnent une idée assez juste de la réalité.

Comme le précisaient les auteurs de ces recherches, quelle que soit la méthode utilisée, on ne saura jamais avec certitude les véritables causes d'abandon scolaire puisqu'on ne pourra jamais vérifier les déclarations des étudiants.

2. NOMBRE ET TAUX D'ABANDON

2. NOMBRE ET TAUX D'ABANDON

2.1 Définition d'un "drop-out"

D'abord et avant tout, il faut souligner ce qu'on entend par le mot "drop-out". Voici la définition qu'on lui donne dans le présent document: sont considérés comme démissionnaires scolaires ou "drop-out" les étudiants qui quittent le système scolaire régulier à temps plein sans qu'ils aient terminé leur profil scolaire (obtention d'un certificat officiel du MEQ) et cela pour n'importe quel motif, sauf pour les cas de décès, de transferts d'école et d'engagement dans les Forces armées canadiennes.

2.2 Mise en garde concernant les pourcentages dans les statistiques

Dans les données statistiques qui suivent, le lecteur devra garder présent à l'esprit le fait que dans la méthode utilisée pour le calcul de ces données, certains facteurs n'ont pas été pris en considération ce qui a eu pour effet de fausser sensiblement les pourcentages.

Par exemple, le fichier d'où étaient tirées ces données (SI-MEQ) ferme les dossiers des étudiants qui passent du secteur public au secteur privé. Comme autre exemple, il ne peut nous donner la raison de la fermeture d'un dossier. Si un étudiant meurt ou émigre, il figure malheureusement parmi les abandons scolaires dénombrés dans le cadre de cette étude.

Également, dans les cas d'une école qui oublie ou tout simplement refuse de transmettre l'inscription de certains étudiants, il s'agit de non-inscriptions.

Les taux de natalité, les dédoublements d'inscriptions, les étudiants qui prennent six (6) ans au lieu de cinq (5) pour compléter leur secondaire sont autant de facteurs qui nous échappent.

En prenant pour acquis que l'auteur de la recherche utilisait des données disponibles plutôt que d'en collecter de nouvelles, on pouvait prévoir que les statistiques ne seraient pas aussi complètes que souhaitées.

On aurait bien voulu obtenir des résultats plus précis. A la lecture des taux ou des nombre d'abandons, il faudra donc se rappeler qu'ils sont légèrement surévalués par rapport à la réalité.

Donc, malgré les réserves que l'on vient de formuler, nous pensons que le présent document soumis à votre attention constitue une analyse assez fidèle des changements survenus dans l'importance quantitative du phénomène de l'abandon au niveau secondaire et collégial au cours des dernières années.

2.3 Nombre et taux d'abandon au secondaire

De 1972-73 à 1976-77, les effectifs scolaires au secondaire passent de 662,684 à 571,925 étudiants, soit 14% de diminution des inscriptions en cinq ans.

Les abandons passent de 94,465 (14.3%) à 64,511 (11.3%) pour la même période, soit une baisse de 32% dans les abandons.

Les taux d'abandon des tableaux suivants caractérisent les étudiants qui abandonnent leurs études en les comparant aux groupes dont ils proviennent. Ces taux sont en pourcentage (%) c'est-à-dire le nombre d'abandon sur celui des inscrits.

Tableau 1. Nombre et taux d'abandon de 1972-73 à 1976-77 au secondaire selon le sexe

Années / Sexe (%)	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
Garcons	53036 (15.6)	45784 (13.7)	49872 (15.4)	42345 (13.5)	35305 (11.6)
Filles	41429 (12.9)	36501 (11.5)	40684 (13.2)	34491 (11.5)	20206 (10.1)
Total	94465 (14.26)	82285 (12.63)	90556 (14.33)	76836 (12.51)	64511 (10.86)

Observations: . Le taux et le nombre d'abandons diminuent d'année en année, exception faite de l'année 1974-75

. 30,000 abandons de moins en 1976-77 qu'en 1972-73 ce qui donne une baisse approximative de 3.5% environ du début à la fin de la période étudiée.

. Le taux d'abandon est plus élevé chez les garçons que chez les filles, mais il tend lentement à diminuer d'année en année.

Tableau 2. Nombre et taux d'abandon au secondaire selon l'âge de 1972-73 à 1976-77

Années / Âge (taux %)	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
12 ans	3222 (3.3)	2147 (2.3)	1785 (2.0)	1505 (2.0)	1324 (1.6)
13 ans	7563 (6.4)	4914 (4.3)	4778 (4.3)	4164 (3.8)	3685 (3.3)
14 ans	9462 (7.9)	7010 (5.6)	8647 (7.3)	7072 (6.1)	6504 (5.6)
15 ans	13343 (11.3)	12032 (9.9)	15494 (13.4)	12104 (10.1)	10519 (8.4)
16 ans	18898 (18.5)	17721 (16.8)	20835 (21.8)	16636 (15.7)	14285 (14.8)
17 ans	19642 (28.7)	19847 (32.8)	20791 (38.2)	18676 (30.8)	14887 (31.3)
18 ans et +	22935 (59.0)	18614 (66.2)	18226 (81.7)	16679 (58.5)	13307 (62.2)
Total	94465	82285	90556	76836	64511

Observations: . En chiffres absolus, le total des abandons décroit constamment en importance pour tous les âges.

. En général, le nombre d'abandons s'accélère jusqu'à la catégorie des 16 ans pour rester à peu près stationnaire à 17 ans et commencer une régression chez les 18 ans et plus.

. De tous les étudiants qui abandonnent, il y a pratiquement toujours 2 étudiants âgés de 16 ans ou plus pour un seul étudiant de 15 ans ou moins.

. Plus un étudiant s'éloigne de l'âge modal du secondaire, plus est grande la probabilité de le voir abandonner ses études.

L'étude RELANCE de 1978, confirme l'observation précédente à savoir que les étudiants qui abandonnent sont plus vieux d'année en année. Le tableau qui suit donne la répartition des abandons selon l'âge et ce pour l'année 1977-78.

L'échantillon étudié variait entre 13 ans et 45 ans.

Tableau 3. Abandons selon l'âge au secondaire en 1977-78

Âge	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
13	0.1	0.1
14	0.7	0.8
15	6.3	7.1
16	18.7	25.8
17	34.2	60.0
18	25.8	85.7
19	10.0	95.8
.	.	.
.	.	.
.	.	.
.	.	.
45		100.0

Observations: . La majorité de ceux qui abandonnent leurs études en 1977-78 sont âgés de 17 et 18 ans, soit 60% du total des

"drop-outs".

. en 1971-72, la majorité des "drop-outs" avaient entre 15 et 17 ans.

Le tableau 4 nous revèle la proportion des abandons par degré scolaire.

Tableau 4. Proportion par degré scolaire du total des abandons (pourcentage)

Années / Niveau	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
Secondaire I	20,2%	11,3%	7,8%	7,9%	8,3%
Secondaire II	16,6%	16,8%	13,2%	11,4%	12,0%
Secondaire III	20,4%	20,9%	26,4%	19,1%	18,7%
Secondaire IV	22,7%	23,8%	25,0%	27,8%	24,8%
Secondaire V	20,1%	27,2%	27,6%	33,8%	36,2%*

Observations: . La probabilité pour un étudiant d'abandonner ses études est d'autant plus grande que cet étudiant se trouve dans un degré d'études plus élevé.

. En moyenne, l'étudiant qui abandonnait en 1976-77 avait une année de scolarité de plus que celui de 1972-73 ou 1974-75.

* Ces chiffres représentent le pourcentage que chaque degré fournissait sur le total des abandons. Par exemple, en 1976-77, 36,2% de ceux qui abandonnaient au secondaire provenaient du secondaire V.

Résumé:

- Au secondaire, le taux d'abandon diminue d'année en année. De 14.26% qu'il était en 1972-73, il est descendu à 10.96% en 1976-77.

- Il y a plus de garçons que de filles qui abandonnent mais l'écart entre les deux sexes tend à diminuer.

- La probabilité pour un étudiant d'abandonner ses études augmente avec le niveau auquel il est inscrit: secondaire I, secondaire II...

- en 1971-72, la majorité des drop-out (75.3%) avaient entre 15 et 17 ans.

- En 1977-78, la majorité des drop-out se trouve parmi les 17-18 ans.

- De tous les étudiants qui abandonnent, il y a pratiquement toujours 2 étudiants âgés de 16 ans ou plus pour un seul étudiant de 15 ans ou moins.

- Plus un étudiant s'éloigne de l'âge modal du secondaire, plus est grande la probabilité de le voir abandonner ses études.

- Les étudiants du secteur professionnel ont un taux d'abandon plus élevé que ceux du secteur général.

2.4 Nombre et taux d'abandon au collégial

Les données reproduites ici sont tirées de l'étude RELANCE du Ministère de l'Éducation. C'est en fait la seule étude fiable entreprise au niveau collégial.

Toutefois, les résultats ne nous renseignent pas sur le pourcentage de garçons et de filles ni sur le niveau (Coll I, Coll II ou Coll III) où le taux d'abandon est le plus élevé. Ce n'est que tout récemment que de telles données ont été rendues disponibles RELANCE 77-78. (voir tableau 6).

Tableau 5. Répartition des sortants du collégial

Catégorie \ Année	1974-75	1976-77
1. Abandon sans diplôme	14200 (28.8%)	18100 (27.5%)
2. Abandon avec diplôme	5535 (11.2%)	6313 (9.6%)
3. Poursuite des études	17563 (35.6%)	24841 (37.7%)
4. Sortants du professionnel diplômés sur le marché du travail	12055 (24.4%)	16621 (25.2%)
Total	49359	65889

Observations: Le taux d'abandon sans diplôme demeure assez stable depuis quelques années soit 28.8% en 74-75, 27.5% en 76-77 et 29.3% en 77-78. (voir tableau 6).

L'étude Relance de 1977-78 nous donne un aperçu de la répartiton par sexe et par secteur des sortants qui abandonnent leurs études. Nous reproduisons ici le tableau.

Tableau 6. Taux d'abandon sans diplôme (% calculé sur l'ensemble des sortants pour l'année 1977-78 incluant les hors DEC)

Secteur / Sexe	Professionnel	Général	Total
Masculin	43,3%	27,9%	33,1%
Féminin	28,6%	24,3%	26,2%
Moyenne totale	34,5%	26,3%	29,5%

* Il y a eu 29,5% d'abandons sans diplôme chez les sortants de 1977-78. Toutefois, ces sortants, selon la définition donnée au collégial, peuvent être diplômés ou non.

Observation:

. Les filles abandonnent moins que les garçons: 26,2% contre 33,1% pour les garçons. C'est le même phénomène qu'au secondaire.

. Les étudiants du secteur professionnel ont un taux d'abandon plus élevé que ceux du secteur général soit 34,5% contre 26,3%.

Tableau 7. Répartition des abandons selon l'âge en 1977-78 au secteur collégial.

Âge	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
16	0.5	0.5
17	3.8	4.3
18	20.1	24.3
19	19.9	44.2
20	15.7	59.9
21	11.0	70.8
22	4.9	75.7
.	.	.
.	.	.
.	.	.
66		100.0

Observations: . Environ 70% de ceux qui abandonnent ont entre 18 et 21 ans.

. La majorité, soit 40%, sont âgés de 18 et 19 ans.

. C'est donc, en règle générale, dans la première année de Cegep que se retrouve la majorité des abandons.

Également, dans l'étude RELANCE de 1977-78, on nous indique que les étudiants fréquentant les collèges publics ont un taux plus élevé d'abandon que les étudiants des collèges privés, soit 31,0% contre 10,5%.

Les collèges privés ont plus d'étudiants au secteur général donc moins d'abandons.

Résumé:

. Tout comme au secondaire les garçons abandonnent plus que les filles: 33,1% contre 26,2%.

. Les étudiants du secteur professionnel ont un taux d'abandon plus élevé que ceux du secteur général: 34,5% contre 26,3%.

. Les collèges privés sont un facteur favorable à la poursuite des études.

. Au collégial, il n'existe pas de données sur les abandons par niveau (col I, II ou III).

. Les 18 et 19 ans sont ceux qui abandonnent en plus grand nombre soit 40%.

2.5 Nombre et taux d'abandon à l'Éducation des Adultes

Même si les chiffres qui suivent (voir tableau 8) indiquent un taux assez élevé d'abandon à l'Éducation des Adultes, la réalité diffère quelque peu.

Les abandons sont calculés d'après les départs dans chaque cours. Or, on sait pertinemment, et les responsables rencontrés dans les institutions sont d'accord sur ce point, que beaucoup d'étudiants s'inscrivent à quatre (4) cours et plus afin de bénéficier de la gratuité scolaire. (année 1978-79)

Une fois la session commencée, ils abandonnent la plupart de leurs cours pour ne garder que celui qui les intéresse. Ainsi, les statistiques ne révèlent pas nécessairement la situation exacte.

Il n'existe pas de statistiques par sexe à l'Éducation des Adultes.

Il faut souligner également le fait que les étudiants inscrits à ces cours sont "intéressés" car c'est un choix libre qu'ils ont fait.

Tableau 8. Abandons par type de formation 1974-75 à 1977-78 (Éducation des Adultes)

Type de formation \ Année	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Formation générale à temps plein (secondaire)	4005	2727	2530	2086*
Formation générale à temps partiel (secondaire)	27981	24305	22590	24740
Formation professionnelle à temps plein				
niveau secondaire	3187	2936	2691	2519
niveau collégial	225	193	158	149
autres organismes	103	45	97	108
Formation professionnelle à temps partiel				
niveau secondaire	10037	7534	11230	8849
niveau collegial	1340	722	1038	681
autres organismes	7	-	136	128
Formation socio-culturelle	20396	18175	18084	22518*
Cours auto-financés	802	1155	1635	233
Cours de gestion de PME	419	847	447	192
Total des abandons	68.402	58639	61436	62203
Total des inscriptions	437.939	404435	455312	512091
Pourcentage d'abandons	15.6%	14.5%	13.5%	12.1%

* sous réserve car ces chiffres sont approximatifs, les données n'étant pas disponibles pour l'instant.

Observations: . La plus forte proportion d'abandons se situe au niveau secondaire à la formation générale à temps partiel, suivie de la formation professionnelle à temps partiel. Le phénomène est facilement explicable puisque ce sont ces deux secteurs qui ont le plus grand nombre d'inscriptions.

. D'année en année, le taux d'abandon diminue en pourcentage (de 15.6% qu'il était en 1974-75, il est à 12.1% en 1977-78). Par contre, en chiffres absolus, il y a augmentation du nombre d'abandons. Il faut souligner qu'il y a parallèlement à ceci, augmentation du nombre des inscriptions.

3. RAISONS D'ABANDON

3.1 Les raisons d'abandon au secondaire

Dans l'étude effectuée en 1976 par Mlle Andrée Théberge (1) pour le compte du Ministère de l'Education, l'identification des motifs d'abandon scolaire invoqués par les démissionnaires lors de leur départ du niveau secondaire a été faite dans plusieurs Commissions scolaires.

L'étude portait sur l'ensemble de la Province et malgré certaines difficultés tel que nous le mentionnions au début de cette étude dans la partie "Avertissement", ce sont les seuls chiffres actuellement disponibles sur le sujet.

Malgré cela, l'étude a permis de dégager cinq (5) grandes catégories de raisons incitant les étudiants à abandonner leurs cours. Ces catégories sont respectivement:

1. DIFFICULTÉS VÉCUES À L'ÉCOLE
2. ATTITUDES NÉGATIVES FACE À L'ÉCOLE
3. RAISONS LIÉES AU TRAVAIL
4. RAISONS D'ORIGINE FAMILIALE
5. PROBLÈMES PERSONNELS

(1) Les Abandons scolaires, 2. Les Raisons, par Andrée Théberge, Direction Générale de la Planification, Ministère de l'Education, mai 1976, (29-1207).

Un nombre assez important de répondants ne savaient pas au juste pourquoi ils avaient abandonné et encore ont répondu diverses raisons qui ne pouvaient s'inscrire parmi les cinq (5) catégories de raisons mentionnées plus haut. On les a regroupées sous "Autres/ne sais pas".

Chacune de ces catégories est constituée d'un ensemble de raisons ayant des affinités communes.

On peut également classer ces catégories en deux (2) groupes: les raisons en institution (catégories 1 et 2), les raisons hors institution (catégories 3, 4 et 5). Ceci s'applique au secteur collégial également.

3.1.1 En institution

a) Difficultés vécues à l'école

- difficultés scolaires (toutes formes de problèmes d'apprentissage, de difficultés dans certaines matières, ...);
- les échecs et les retards sur les programmes;
- l'absentéisme;
- l'inadaptation scolaire (l'inadaptation scolaire peut être le fait de son désaccord avec le milieu, de son manque d'acclimatation aux structures...);
- une mauvaise orientation scolaire;
- l'expulsion, ou les conflits que l'étudiant peut avoir avec les professeurs ou la direction de l'école...

b) Attitudes négatives face à l'école

Ce sont des raisons d'ordre affectif ou émotionnel (attitudes, opinions, sentiments de l'étudiant face à l'école)

- je n'aime pas le système scolaire;
- le sentiment de perdre son temps;
- l'écoeurement ou le désintéressement
- le manque de motivation, etc.

3.1.2 Hors institution

a) Raisons liées au travail

- travail (raison non clairement définie dans les monographies, il peut s'agir des cas où l'étudiant travaille comme des cas où il quitte l'école pour chercher un emploi);
- goût et besoin d'argent;
- obtention d'un emploi;
- recherche d'un emploi.

b) Raisons d'origine familiale

- l'aide à la maison (aide physique ou financière);
- problèmes familiaux (divorce, séparation ou décès, désorganisation familiale, pauvreté...);
- les parents remettant en question l'utilité de l'instruction...

c) Raisons personnelles

Raisons personnelles qui empêchent l'étudiant de poursuivre ses études tel:

- maternité;
- mariage;
- maladie ou accident;
- placement par le bien-être social;
- divers autres problèmes personnels

3.1.3 Observations

Les raisons les plus invoquées par les étudiants ont été les "raisons liées au travail" et les raisons scolaires (difficultés vécues à l'école et attitudes négatives face à l'école). Les raisons familiales et personnelles semblent jouer un rôle secondaire.

Les raisons liées au marché du travail ont pris de l'ampleur au cours des années tandis que les raisons scolaires ont diminué sensiblement. Par contre, sans toutefois être en mesure de l'affirmer catégoriquement, on peut dire que ces deux (2) raisons, travail et école, sont étroitement reliées.

Il est bien certain que l'étudiant qui se dirige vers le marché du travail est à 90% du temps "écoeuré" de l'école. L'autre 10% regroupe ceux qui doivent gagner pour aider leur famille ou ceux qui ne sont tout

simplement pas capables d'apprendre.

En discutant avec les responsables de la consultation dans diverses institutions, on en arrive à cette conclusion: les jeunes qui quittent pour le marché du travail sont écoeurés du système et ce malaise est généralisé dans plusieurs écoles.

3.1.4 Relance

Une étude, celle-ci préparée par une équipe de MEQ, dans le cadre du projet relance nous confirme que les raisons invoquées, il y a quatre (4) ans demeuraient valides en 1977-78.

Le tableau qui suit nous révèle les raisons par ordre d'importance selon les différentes régions administratives et suivant les années les plus récentes que nous avons pu obtenir.

Tableau 9. Les raisons invoquées selon la région administrative.

Région	Région 1 1973-74	Région 2 1972-73	Région 3 1973-74	Région 4 1973-74	Région 5 1970-71	Région 6 1973-74	Région 7 1973-74	Région 8 1973-74
Raisons liées au travail	46.0%	50.0	51.2	76.3	20.5	72.5	73.8	43.8
Raisons d'origine familiale	18.8%	11.0	20.1	13.6	-	-	8.9	5.5
Difficultés vécues à l'école	11.8	18.0	13.6	2.0	29.5	22.5	7.2	12.7
Attitudes négatives face à l'école	10.5	1.0	13.6	1.0	26.3	-	-	15.5
Problèmes personnels	4.7	10.0	1.5	7.1	17.5	4.2	10.0	5.5
Autres / ne sais pas	8.2	-	-	-	6.2	0.8	-	14.8

Région 1: Gaspésie - Bas St-Laurent
Région 2: Montréal CECM
Région 3: Saguenay
Région 4: Québec
Région 5: Trois-Rivières
Région 6: Estrie
Région 7: Montréal moins CECM
Région 8: Outaouais - Nord-Ouest

Observations: . A l'exception de la région de Trois-Rivières, les raisons liées au travail occupent le premier rang (46 à 76%) suivies des raisons d'ordre scolaire (difficultées vécues à l'école et attitudes négatives face à l'école) et ce pour la majorité des régions étudiées.

Tableau 10. Raisons d'abandon au secondaire en 1977-78 selon la concentration

Raison \ Concentration	Profess. Court	Profess. Long	Général	Total
1. Offre d'emploi	23.1 %	24.4 %	26.9 %	25.8 %
2. Assez des études	29.9	16.5	24.1	22.5
3. Cours était terminal	16.8	32.9	8.4	16.3
4. Echecs scolaires	11.5	4.8	6.5	6.5
5. Réfléchir à l'orientation	2.0	3.2	8.6	6.5
6. Je ne sais pas	5.2	2.9	7.2	5.8
7. Raisons financières	4.2	4.2	5.9	5.3
8. Pas davantage d'emploi	2.6	3.1	2.9	2.9
9. Cours de perfectionnement	0.8	1.5	3.1	2.4
10. Maladie	0.7	1.9	2.2	1.9
11. Problèmes familiaux	2.0	1.2	1.9	1.7
12. Admission refusée	0.1	2.1	1.7	1.7
13. Mariage	1.0	1.3	0.6	0.8

Observations: . A la lumière de ce tableau, on s'aperçoit très vite que les raisons liées au travail (raisons 1, 7 et 8) et les raisons scolaires (2, 4, 5 et 12) sont prédominantes.

. Encore une fois, les raisons d'ordre familiale (11) ou d'ordre personnel (10 et 13) jouent un rôle secondaire.

- Au niveau des statistiques du Ministère, on ne dissocie pas parmi les abandons ceux qui quittent une fois leur cours terminé. (ex. L'évève qui aura suivi un cours de coiffure au secteur professionnel court sera considéré comme un abandon.)

- Plusieurs études ont démontré que le milieu socio-économique de l'étudiant jouait un rôle prédominant dans la poursuite de ses études.

- Les élèves dont les parents sont décédés ou dont le revenu est peu élevé ont tendance à quitter prématurément, de même que ceux dont la scolarité des parents est peu élevée ou encore dont les parents éprouvent des difficultés telles que divorce, séparation, alcoolisme) (1)

- Les francophones ont un taux plus élevé d'abandons que les anglophones ou les allophones.

- Au secondaire, ce taux est de 19% pour les francophones, 14,3% pour les anglophones et 9.8% pour les allophones tandis qu'au collégial, les taux sont respectivement de 29,0% pour les anglophones et les francophones et de 25,8% pour les allophones (2).

Notes: Tous les contrôleurs d'absences ou les professionnels de la consultation rencontrés sont unanimes à déclarer que lorsqu'on se retrouve avec un cas problème chez un étudiant, on s'aperçoit après enquête, que dans 90% des cas, de sérieux problèmes familiaux existent chez cet étudiant.

On nous a également parlé du système de cours obligatoires qui décourage passablement d'étudiants. Ce système est trop rigide. Par exemple, un étudiant du cours professionnel peut être très fort dans sa concentration et en même temps éprouver de la difficulté à obtenir son diplôme à cause des cours obligatoires qu'il doit suivre et qui ne l'intéressent pas nécessairement.

---

(1) Abandon ou poursuite des études chez les étudiants sortant des niveaux secondaire et collégial pour l'année 1976-1977 (sommaire), Relance 1978, par Paul Corbeil, Direction des Politiques et Plans, Ministère de l'Éducation, septembre 1979.

(2) Les abandons scolaires, 1976-1977, Collection l'accessibilité en éducation, Relance 1978, Direction des Politiques et Plans, Ministère de l'Éducation.

Résumé

- Au secondaire, le marché du travail et les raisons scolaires sont les principales raisons incitant les élèves à abandonner leurs études.

- Parmi les raisons scolaires invoquées, l'absentéisme et l'écoeurement (non-motivation) sont les deux principales. C'est un cercle vicieux qui fait que l'étudiant écoeuré s'absente régulièrement et de plus en plus souvent, s'il n'est pas suivi et par la force des choses, quitte l'école pour se trouver un emploi et gagner des sous.

- La scolarité des parents, et la langue maternelle sont des facteurs qui influencent la poursuite ou non des études.

- On remarquera plus loin dans le texte dans la partie "Expériences vécues pour tenter de diminuer les abandons", que les institutions qui ont mis en place une bonne politique de fréquentation et un bon contrôle des absences ont réussi à diminuer grandement les taux d'abandon. (Effet temporaire probablement)

- Il en est de même des institutions qui, grâce à des programmes pédagogiques mieux adaptés aux élèves, ont réussi à augmenter la motivation de ces derniers et à diminuer par le fait même l'absentéisme et l'abandon scolaire. (Effet permanent et à long terme)

- Le système de cours obligatoires est l'une des raisons de désintéressement mentionnées par les étudiants.

3.2 Raisons d'abandon au collégial

La seule étude à l'échelle provinciale concernant les raisons d'abandon au collégial est celle de RELANCE dont nous reproduisons les résultats au tableau 11 qui suit.

Les Universités de Montréal et de Laval ont préparé des études sur les abandons au collégial mais elles n'ont pas de données sur les raisons invoquées au départ.

Tableau: 11. Raisons d'abandon au collégial selon la concentration 1977-78

Raison \ Concentration	Professionnel	Général	Total
1. Offre d'emploi	22.5 %	15.9 %	19.1 %
2. Cours de perfectionnement	17.9	14.0	15.9
3. Réfléchir à l'orientation	10.9	14.9	13.0
4. Assez des études	10.8	14.8	12.9
5. Raisons financières	8.5	13.1	10.9
6. Je ne sais pas	7.1	7.1	7.1
7. Cours terminal	7.6	2.6	5.0
8. Maladie	2.7	7.5	4.2
9. Pas davantage d'emploi	4.1	4.3	4.2
10. Echecs scolaires	4.2	3.1	3.6
11. Admission refusée	1.1	2.3	1.7
12. Problèmes familiaux	1.3	1.4	1.4
13. Mariage	1.4	1.0	1.2

Observations: . Tout comme au secondaire, les raisons liées au travail (1, 5 et 9) et les raisons scolaires (3, 4, 9 et 10) dominent, soit dans une proportion de 33.6% et 35.2% respectivement.

. Les raisons d'ordre familial ou personnel (8, 11 et 12) sont peu importantes 6.8%.

. Parmi les raisons scolaires, le mauvais choix de cours semble être la raison dominante. Dû à une mauvaise orientation, plusieurs étudiants se désintéressent ou se démotivent rapidement et lorsqu'il y a manque d'encadrement de la part des autorités pour déceler et apporter les correctifs voulus, les étudiants abandonnent et se dirigent vers le marché du travail.

. Le manque de motivation, les cours peu intéressants sont également deux (2) causes souvent mentionnées par les étudiants aux dires des conseillers en orientation et des aides pédagogiques individuels rencontrés.

. Les jeunes qui fréquentent les Cegeps sont à l'âge où ils ont le plus besoin d'identification personnelle (17-18 ans). Ils sont un peu perdus et ne savent pas au juste ce qu'ils veulent, d'où la nécessité d'un meilleur encadrement à ce niveau.

. Ces raisons ont été vérifiées dans plusieurs Cegeps auprès des responsables concernés et on est d'accord sur les motifs mentionnés plus haut.

. Plusieurs abandonnent par manque d'argent. C'est la raison majeure en ce qui a trait au marché du travail. Ils s'en vont sur le marché du travail pour une couple d'années et reviennent par la suite, soit au régulier, soit au cours du soir.

. Cette année, dû à la grève dans la Fonction publique, il

y a du retard dans la distrubition des prêts et bourses et on a observé une légère augmentation dans les abandons.

. Plusieurs étudiants éprouvent de la difficulté avec les cours obligatoires alors qu'ils réussissent très bien dans leur champ de concentration. Ils trouvent le système trop rigide et le fait de devoir réussir ces cours pour l'obtention du diplôme décourage la plupart d'entre eux.

Résumé: . Tout comme au secondaire, le marché du travail (besoin d'argent) et les raisons scolaires (mauvaise orientation, non-motivation, cours non intéressants...) sont les causes principales qui amènent les étudiants à quitter leurs études au collégial.

. Les cours obligatoires jouent un rôle important dans la non-motivation des étudiants.

. La langue maternelle et la scolarité du père jouent un rôle dans la poursuite ou non des études tel que le mentionne l'étude de Relance 1978 (1).

(1) Les abandons scolaires 1976-1977, collection l'accessibilité en éducation, relance 1978, par Gilles Boudreault, Direction des politiques et plans, Ministère de l'Éducation, octobre 1979.

3.3 Raisons d'abandon à l'Éducation des Adultes

Aucune étude n'existe sur les raisons d'abandon à ce niveau. Il faut dire que l'Éducation des Adultes représente un cas spécial. Ceux qui s'inscrivent à ces cours sont d'abord et avant tout "intéressés". C'est un libre choix qu'ils ont fait.

Les raisons majeures d'abandon d'après les responsables seraient, par ordre d'importance:

1. surcharge de travail (la plupart des gens inscrits au cours du soir travaillent et ils ne sont plus capables d'arriver lorsqu'ils sont inscrits à plusieurs cours ou au minimum de quatre pour obtenir la gratuité).

2. la famille (ce sont en majorité des gens mariés et les obligations familiales les retiennent à la maison)

3. les méthodes d'enseignement non conformes à leurs besoins (la plupart ont quitté l'école depuis plusieurs années et ils ont de la difficulté à se remettre dans le bain si l'on peut dire). Les méthodes d'enseignement conventionnelles qui ne conviennent pas.

Les statistiques sur le nombre d'abandons sont plus ou moins correctes car elles sont calculées d'après les abandons de cours et non les abandons des individus, on ne peut donc obtenir des taux exacts reflétant bien un abandon complet.

Une bonne partie des étudiants s'inscrivent à au moins quatre (4) cours de façon à obtenir la gratuité scolaire. Par la suite, ils abandonnent ces cours pour ne garder que celui ou ceux qui les intéressent en particulier. Ceci a pour effet de fausser considérablement les statistiques d'abandon.

Notes: L'ordre dans lequel sont présentées les raisons n'est pas nécessairement rigide. Les raisons étant interreliées entre elles, leur importance est relativement la même. Si on se réfère au tableau 2, on remarque que les cinq (5) premières raisons mentionnées ont des taux allant de 10,9% à 19,1%.

Une étude effectuée pour le compte du Ministère de l'Éducation de l'Ontario au milieu des années '70 démontre des résultats semblables. Ainsi, les conclusions du rapport "Focus on drop-outs" de Cecily Watson (texte joint en annexe VI) soulignent, entre autres éléments, les taux par sexe, selon le niveau scolaire atteint, selon le statut socio-économique, selon le revenu familial, selon la période dans l'année et, enfin, selon les motifs invoqués par les jeunes. Les éléments qui en ressortent correspondent assez largement avec les observations des études réalisées aux niveaux secondaire et collégial québécois: taux légèrement supérieur chez les garçons; taux élevé chez les jeunes de 16-17 ans ou au cours de la onzième année d'études, taux comparable à la courbe de statut socio-économique, taux plus élevé aux périodes de début de semestre et taux plus élevé en raison d'un "écoeurement" face au système scolaire.

Résumé

Les causes premières d'abandon tant au secondaire qu'au collégial sont liées au marché du travail et au milieu scolaire.

Au secondaire, on retrouve:

1. Besoin d'argent (travail)
2. Absentéisme
3. Non-motivation
4. Désintéressement
5. Echecs, retards

Au collégial:

1. Besoin d'argent
2. Mauvaise orientation
3. Manque de motivation
4. Cours non intéressants

A l'Éducation des Adultes

1. Surcharge de travail
2. La famille
3. Méthodes d'enseignement qui ne conviennent pas.

4. EXPÉRIENCES RÉALISÉES EN INSTITUTION ET HORS INSTITUTION

4. EXPÉRIENCES RÉALISÉES

On trouvera dans les pages qui suivent une synthèse relative à diverses expériences pédagogiques ou d'encadrement scolaire réalisées en institution ou hors institution afin de contrer l'abandon scolaire et fournir des services éducatifs à l'étudiant ayant des difficultés à l'école, soit au niveau de son comportement, soit au niveau de son apprentissage.

Dans chaque cas, on trouvera

- le titre du projet;
- les coordonnées du responsable;
- l'objectif du projet;
- le personnel impliqué;
- le fonctionnement;
- les résultats obtenus.

CECQ Projet ESAS: (Élèves en situation d'abandon scolaire)

Responsable contacté: Mlle Josette Drouin
École Cardinal Roy
Parc Victoria, Québec
tél.: (418) 688-7760

Objectif: Ce projet vise à diagnostiquer les élèves en situation d'abandon scolaire et à leur assurer un support particulier d'encadrement dans le but d'une réintégration optimale au milieu scolaire ou d'une intégration totale au marché du travail.

Personnel affecté au projet:
- un (1) professeur
- une (1) spécialiste en éducation spécialisée

Fonctionnement:

En deux (2) volets:

1. Aider celui qui a des difficultés à l'intérieur de l'école.
2. Aider celui qui a déjà quitté à intégrer le marché du travail.

On rencontre les élèves concernés en entrevue et on discute avec eux. Si on juge qu'il y a un problème d'ordre social, on réfère l'élève au centre des services sociaux.

Pour ceux qui ont quitté, on les accompagne au Centre de main-d'oeuvre pour leur expliquer comment ça fonctionne et comment on s'y prend. Également, on rencontre certains chefs d'Entreprises ou commerçants pour essayer de trouver des emplois.

Résultats: Le projet fonctionne depuis 3 ans. Les résultats sont très bons. Les étudiants se sentent plus suivis et depuis cette année, la plupart viennent d'eux-mêmes au service alors qu'auparavant, ils étaient toujours référés par les professeurs.

Environ 75% de ceux qui les consultent retournent à l'école l'année suivante ou encore se trouvent un emploi ou se réorientent vers une école de métier.

Note: Faute de budget, le projet se terminera cette année.

CECG Projet USA: (Unification des systèmes d'absences).

Responsable contacté: M. Roger Bissonnette
Contrôleur des absences
1460 Chemin Ste-Foy
Québec G1S 2N9
tél.: (418) 688-7790

Objectif: Ce projet consiste à utiliser un système de contrôle des absences informatisé permettant de recueillir, de contrôler et de cumuler rapidement et efficacement les absences des élèves au secondaire. De plus, ce système fournit à l'école divers rapports permettant de connaître le portrait de chaque élève et de l'école dans son ensemble en regard de l'absentéisme.

Personnel affecté au projet:
- tous les professeurs impliqués
- la direction des écoles
- les secrétaires
- les professionnels de la consultation à l'occasion.

Fonctionnement: Les données sont recueillies tous les mois à partir du contrôle des absences que font les professeurs à chacun de leurs cours. Chaque élève à sa propre fiche. Les directions d'écoles signalent les cas d'absences anormales au contrôleur ou encore ce dernier en est informé par la fiche de mise à jour des départs fournie par l'informatique. À partir de ces données, le contrôleur d'absence intervient de différentes façons auprès des

parents pour ramener l'élève ou le dispenser de cette obligation pour des raisons majeures.

Pour les absences normales, le professeur en premier lieu et ensuite la direction ou les secrétaires au besoin avisent les parents.

Résultats: On peut affirmer à la louange des écoles, que depuis trois (3) ans, grâce à des politiques mieux appliquées et à un meilleur encadrement des élèves, le contrôle des absences s'est grandement amélioré et les cas d'absences chroniques ont beaucoup diminué, ce qui a emené une diminution des abandons.

CECG Tableaux d'honneur et voyages organisés:

Certaines écoles utilisent les statistiques périodiques pour stimuler les élèves à l'assiduité en dressant des affiches murales ou des tableaux d'honneur (méritas).

Les élèves ayant très peu d'absences sont invités à participer à des voyages organisés en autobus soit à Montréal, Sherbrooke, Lac St-Jean etc.

Il semble que c'est là un moyen efficace et peu dispendieux pour motiver les élèves. Les voyages sont autofinancés par la vente de macarons, chocolat et autres.

Commission scolaire de Chicoutimi: Politique de fréquentation scolaire

Responsable contacté: M. Pierre Tchernof
Directeur Services aux Étudiants
36, rue Jacques Cartier Est
Chicoutimi G7H 1W2
tél.: (418) 549-8210

Objectif:
1) Engager la participation des différents agents d'éducation dans l'action préventive en regard de l'absentéisme et de l'abandon scolaire.
2) S'assurer la collaboration des parents dans l'effort éducatif de l'école relatif à la fréquentation scolaire.
3) Assurer une fréquentation scolaire plus assidue par le développement de services appropriés aux élèves.

Personnel affecté:
- tous les professeurs impliqués
- la direction des écoles
- les parents
- les professionnels de la consultation.

Fonctionnement: Les professeurs complètent les formules d'absences pour chacun de leurs cours. Ils communiquent avec les parents lorsqu'il y a lieu pour les absences prolongées et non motivées.

Les cas chroniques sont référés à la direction de l'école. Ces derniers rencontrent les parents pour situer les causes d'absences chroniques et rendre accessibles à l'étudiant les services appropriés aux élèves soit:

- référence à un professionnel des services aux étudiants selon le cas:

  - conseiller d'orientation;
  - psychologue;
  - service social ou santé.

- comité d'étude de cas (politique). Ce comité implique des professeurs, la direction, des professionnels non enseignants parfois de l'extérieur et également des parents;
- conférence de cas (table ronde);
- encadrement de support (retour sous conditions, suivi pédagogique, récupération, etc.)

Résultats: Le projet de la politique des études de cas a été très bien accueilli dans le milieu. N'étant en vigueur que depuis cette année au secondaire, il est trop tôt pour juger de ses effets réels.

Mais, si on se fie à l'expérience realisée au primaire où une telle politique existe depuis quelques années, on peut être assuré du succès que l'on obtiendra.

Aucun cas n'est référé au contrôleur d'absence sans qu'il ait été au préalable soumis au comité d'études de cas.

Jusqu'ici cette année, au secondaire, on a eu seulement deux (2) cas chroniques référé au contrôleur des absences et ce sont des étudiants ayant une situation familiale très

détériorée, comme il se produit dans la presque totalité des cas référés. En moyenne, on a de 3 à 5% d'abandons par année, ce qui est très peu élevé. Le cheminement prévu pour le contrôle des absences permet d'identifier les cas d'abandon scolaire et souvent de les prévenir par l'apport de services directs.

C.S.R des Mille Iles: Contrôle plus adéquat des absences

Responsable contacté: M. Yves Dubuc
Contrôleur d'absences
CSR des Mille Iles
213, boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Laval
Cité Ile Jésus H7L 2T1
tél.: (514) 625-6951

Objectif: Sensibiliser toutes les écoles au contrôle des absences de façon à diminuer le taux d'absentisme qui serait une des raisons principales conduisant à l'abandon scolaire.

Personnel affecté:
- tous les professeurs
- la direction des écoles (principal, secrétaires)
- le contrôleur d'absence
- les parents.

Fonctionnement: Les professeurs complètent des cartes d'absences au début de chacun de leur cours. Les cartes sont accrochées après les poignées de portes et les surveillants les ramassent pour les remettre aux secrétaires de direction qui téléphonent aux parents pour les aviser et en même temps connaître le motif de l'absence.

Chaque étudiant a sa fiche individuelle ce qui permet d'identifier les cas susceptibles de devenir alarmants.

Chacun des principaux des écoles s'est aperçu que le contrôleur ne pouvait faire tout le travail par lui-même. Alors ils ont entrepris de téléphoner aux parents et de faire les démarches voulues avant de référer le cas au contrôleur des absences.

Résultats: Le contrôleur d'absences est un travailleur social et il a été engagé spécifiquement pour cela. Il est en fonction depuis 4 ans à plein temps sur ce dossier et les écoles sont très satisfaites des services rendus.

On a observé une diminution des absences et des abandons scolaires. On a un taux d'environ 10% d'absentéisme alors qu'il était beaucoup plus élevé auparavant (jusqu'à 21%)

Projet en cours: "Semaine de la fréquentation scolaire"

Il s'agit d'organiser, avec les autorités locales et municipales, des réunions de sensibilisation à la fréquentation scolaire.

Les parents, les élèves, les professeurs et la direction des écoles seront impliqués dans ce projet.

On a déjà réalisé un projet similaire dans d'autres commissions scolaires notamment celle de Lignery et celle des Bois Francs et il semble que les résultats aient été encourageants (voir CSR de Lignery).

C.S.R de Lignery: Semaine de la fréquentation scolaire

Responsable contacté: M. Claude Rivard
Conseiller en fréquentation scolaire
1250 boul. Sainte Elizabeth
La Prairie J5R 1X2
tél.: (514) 659-9181

Objectif: Sensibiliser les professeurs, la direction des écoles, les parents et les élèves à l'importance de la fréquentation scolaire.

Personnel affecté:
- un (1) conseiller en fréquentation scolaire
- tous les professeurs
- la direction des écoles
- les parents.

Fonctionnement: Cette semaine de la fréquentation scolaire était annoncée dans chacune des écoles. Un concours de "poster" était lancé parmi les étudiants. Le thème choisi devait inciter les autres élèves à aller à l'école.

Le "poster" gagnant était imprimé et distribué dans les écoles et même dans certains magasins.

- Conférences données par des anciens élèves qui avaient quitté l'école ou qui étaient rendus au collégial.
- Un diaporama sur les "dropt out" était présenté tous les jours.

- Différentes activités de groupe étaient organisées par les animateurs de pastorale.

Résultats: La CSR de Lignery a mis en place une politique de fréquentation scolaire, il y a cinq (5) ans, soit depuis l'embauche du conseiller en fréquentation scolaire.

En cinq (5) ans, les abandons ont diminué de 55% et ce avec le même personnel en place.

La "Semaine de la fréquentation scolaire" a été organisée pendant 2 ans et le simple fait de travailler pour créer un "poster" impliquait que les étudiants étaient sensibilisés.

Une nouvelle politique de fréquentation scolaire est en voie de préparation pour remplacer la procédure existante.

Colloque: La formule de la "Semaine de fréquentation scolaire" a été abandonnée cette année et remplacée par un colloque pour les parents. Ce colloque comprenait 18 ateliers de travail dirigés par des spécialistes de la consultation. La radio, la télévision, et les journaux assuraient la publicité mais on n'a pas connu le succès escompté. Très peu de parents ont participé.

Note: On renouvellera la "Semaine de fréquentation scolaire" l'an prochain mais cette fois au niveau de la région 6 sud et non seulement pour quelques écoles comme auparavant.

Projet en cours: "Rencontres des conseillers en fréquentation

scolaire"

Grâce à l'assentiment du Comité régional de Vie étudiante, on veut mettre sur pied des rencontres sur une base régulière de tous les conseillers en fréquentation scolaire de la région 6 Sud.

Le but de ces rencontres sera de permettre aux conseillers de proposer des actions concertées pour sensibiliser le milieu et les parents à la fréquentation scolaire.

Jusqu'à maintenant, les actions entreprises par les conseillers en fréquentation scolaire sont plutôt locales et on pense que l'impact serait d'autant plus grand si les activités touchaient la région au complet.

C.S.R. de Chambly: Système TNS (Temps non structuré)

Responsable contacté: M. Pierre Didier
Directeur adjoint
Polyvalente Pierre Dupuy
1150, Chemin du Tremblay Longueuil, J4N 1A2
tél.: (514) 468-4000

Objectif: Permettre à l'étudiant:

- de réaliser des apprentissages dans différentes disciplines;
- de développer son autonomie dans le choix des moyens d'apprentissage et de formation;
- de répartir son temps et ses efforts selon ses aptitudes, ses besoins, ses goûts et ses intérêts;
- de corriger certaines lacunes dans ses apprentissages.

De plus, le régime de temps non structuré veut favoriser l'implication des éducateurs dans l'encadrement et le suivi pédagogique de l'élève.

Personnel affecté:
- les enseignants
- la direction de l'école
- les parents
- le personnel non-enseignant

Fonctionnement: Les cours sont obligatoires le matin. L'après-midi il y a choix d'ateliers (français, maths, anglais...) où l'étudiant, sous la direction des enseignants, poursuit ses apprentissages, reçoit un enseignement correctif, participe

à des activités sportives et socio-culturelles et travaille à des projets particuliers.

L'élève est suivi d'après une feuille de temps qu'il a lui-même complétée. Cette feuille est contrôlée par le responsable de l'atelier et le professeur-conseiller. Les parents de l'élève doivent signer la feuille à chaque semaine.

Chaque professeur a la charge d'un groupe de quinze (15) étudiants qui l'ont choisi. Le professeur rencontre ses étudiants une (1) fois par semaine et essaie de planifier avec eux la semaine à venir. Il peut également leur venir en aide sur demande, en dehors de l'horaire normal.

Résultats: Ce régime a permis de donner aux étudiants un encadrement efficace. Les structures actuelles des polyvalentes empêchent les professeurs et les élèves de se rencontrer. Le temps non structuré permet de rapprocher l'enseignant et l'étudiant.

D'après les responsables du système, les étudiants sont très motivés et ils sont conscients qu'on s'occupe vraiment d'eux.

Note: Seuls les étudiants des disciplines de formation générale participent au régime. Les cours de formation professionnelle n'étant pas soumis au temps non-structuré, les élèves qui y sont inscrits doivent y être présents.

Le système est en vigueur depuis cinq (5) ans. Il permet aux étudiants sortant du secondaire d'être à l'aise à leur entrée au collégial où le système fait que l'étudiant a du temps libre. Au secondaire, la plupart des étudiants ne sont pas habitués aux heures libres. Les étudiants faisant partie du système de temps non structuré sont ainsi mieux préparés au système collégial. Cette expérience du temps non structuré n'est réalisée qu'à la polyvalente Pierre Dupuy, localisée à Longueuil. La C.S.R. de Chambly est présentement à mettre sur pied une politique de fréquentation scolaire. Cette politique a été soumise à la direction pour approbation.

C.S.R les Ecores: Système AMI (Apprentissage modulaire individuel) et Système par famille

Responsable contacté: M. Robert Goudreau
Directeur
Polyvalente Vanier
3995 boul. Lévesque
Duvernay, Laval
tél.: (514) 661-9320

Objectifs: 1. Personnalisation du milieu d'apprentissage

a) en permettant un contact éducateurs-élèves dans lequel ceux-ci sont considérés comme une entité globale.
b) en permettant à l'étudiant d'établir lui-même ses relations sociales de travail.

2. Développement d'un environnement scolaire permettant à l'étudiant, une fois accrédité, de réussir l'étape subséquente de sa vie (marché du travail ou études collégiales)

a) développer chez l'étudiant le sens des responsabilités.
b) développer chez l'étudiant un travail continu et constant.
c) développer chez l'étudiant des méthodes de travail efficaces.
d) réaliser les différentes étapes selon son propre

rythme individuel d'apprentissage.

e) être en mesure de n'accréditer un élève que lorsque la compréhension de la matière est réelle, peu importe la période de l'année.

Personnel affecté: - tous les professeurs et la direction

Fonctionnement: Les étudiants sont regroupés par "familles". Chaque professeur est responsable d'un groupe de quinze (15) étudiants qui l'ont choisi. Ce sont des étudiants inscrits au niveau où il enseigne mais pas nécessairment dans sa matière.

Tous les étudiants rencontrent leur professeur attitré chaque matin pendant vingt (20) minutes afin de préparer leur horaire de la journée. L'après-midi, ils se retrouvent à nouveau mais seulement cinq (5) minutes pour prendre les présences.

Les professeurs sont des personnes-ressources et des personnes-conseils également. Une fois par mois, le professeur rencontre chacun des étudiants pendant une heure pour faire le bilan du mois et orienter la formation de l'élève selon les besoins ressentis.

Si des difficultés d'apprentissage ou de comportement sont relevées, le professeur-conseil communique immédiatement avec les parents pour trouver des solutions et suggérer les ajustements qui s'imposent.

Il y a également un adjoint responsable pour chacune des familles afin d'aider le professeur responsable dans son travail.

L'élève doit obtenir 80% au premier examen du module sinon il reprend. Une fois le module réussi, le conseiller (tuteur) reçoit une évaluation (note de l'examen) et l'élève également en reçoit une copie.

Résultats: Ce système existe depuis l'ouverture de l'école Vanier soit depuis 7 ans et les résultats sont excellents aux dires des responsables.

On y donne le même programme qu'ailleurs, c'est à dire le programme prescrit par le Ministère de l'Éducation, mais on le donne de façon différente. Les étudiants qui ont fréquenté l'école Vanier et qui ont par la suite étudié au collégial ont eu de très bons résultats.

De plus, le taux d'abandon scolaire de Vanier est très inférieur à la moyenne provinciale, soit moins de 2%.

Les élèves qui poursuivent leurs études au collégial et à l'université réussissent très bien car ils ont pu acquérir une méthode de travail efficace.

Il y a toutefois danger que les professeurs s'enlisent dans les modules déjà préparés et ne cherchent pas à les améliorer sans cesse afin d'aporter un renouveau pédagogique.

C.S.R de l'Estrie: Centre de passage ou salle de décompression

Responsable contactée: Mlle Suzanne Dubois
Conseiller en orientation
CSR de l'Estrie
740, rue Galt ouest
Sherbrooke
tél.: (819) 565-3907

Objectif:

1. Mettre à la disposition des élèves en difficulté de fonctionnement un endroit dans l'école où ils peuvent être aidés par des ressources appropriées.
2. Fournir l'occasion de s'exprimer librement et assurer le soutien immédiatement nécessaire pour le rétablissement de l'équilibre des fonctions.
3. Analyser le potentiel et les ressources individuelles.
4. Favoriser l'adaptation aux pressions de l'environnement.
5. Mettre immédiatement à la disposition des élèves les ressources les mieux adaptées à leur fonctionnement personnel
6. Amener l'élève à une meilleure perception de lui-même et de son rôle à l'école et dans la société.
7. Assister les élèves dans la prise en charge graduelle d'eux-mêmes et de leurs objectifs.

Personnel affecté:

- Pour rencontrer les objectifs poursuivis en salle de décompression, il faut nécessairement l'apport de personnel enseignant et non-enseignant de la consultation personnelle travaillant en collaboration étroite.

Vu la diversité des motifs qui peuvent amener un élève à venir à la salle de décompression, on voit la nécessité de recourir à une équipe de spécialistes en éducation, soit:

- De façon régulière:

  . deux professeurs spécialistes du diagnostic pédagogique et ayant des facilités pour la relation d'aide (un plus spécifiquement pour les difficultés originant du cours élémentaire);
  . un psychologue;
  . un conseiller d'orientation;
  . un membre du personnel de soutien.

- De façon occasionnelle:

  .un animateur de pastorale;
  . un travailleur social;
  . une infirmière;
  . un agent de placement.

Fonctionnement: La salle de décompression est un lieu ouvert où il est possible d'accueillir à tout moment un élève qui y vient spontanément, ou sur le conseil d'un adulte qui en connaît les objectifs et les ressources.

C'est essentiellement un endroit de passage où l'urgence de l'intervention est de rigueur. Le séjour en salle de

décompression ne doit en aucune façon entraver le fonctionnement normal de l'élève dans son milieu dans les secteurs où c'est encore possible. Aussi, la durée de séjour ne doit pas dépasser dix jours. Le diagnostic et les interventions se feront préférablement entre les périodes de cours que l'élève peut continuer de suivre normalement.

Une fois le diagnostic établi et les supports d'urgence accordés, il se peut que l'élève n'ait plus recours à la salle de décompression durant l'année, mais il faut prévoir des retours possibles pour du support additionnel ou un accompagnement dans une démarche de croissance personnelle ou d'adaptation. Il y aura lieu alors d'établir avec l'élève le cadre dans lequel se dérouleront les interventions subséquentes des professionnels enseignants et non-enseignants impliqués.

Dans une école de 1,500 élèves, on évalue qu'environ 200 à 300 élèves auront recours aux services offerts dans un centre de passage ou une salle de décompression, en cours d'année.

Résultats: Le projet proposé en février 1977 avait été accueilli avec enthousiasme dans le milieu mais il n'a jamais été mis en application.

La raison invoquée était qu'il fallait faire appel au bénévolat du personnel de l'école et ces derniers étaient plus ou moins prêts à participer ou plutôt pas encore assez

sensibilisés au problème.

Nous l'avons mentionnée ici car nous croyons que c'était là une belle initiative et qu'elle vaudrait la peine, à notre avis, d'être tentée.

Commission Scolaire Eastern Townships: Activités parascolaires

Responsable contacté: M.C.D. Kendall
Directeur des Services Pédagogiques
257 Queen Street
Lennoxville, Québec
tél.: (819) 569-9466

Objectif: Le programme scolaire mis sur pied est destiné à maintenir l'intérêt de l'élève pour l'école et à diminuer le nombre d'élèves qui abandonnent leurs études avant l'obtention du diplôme.

Personnel affecté:
- tous les professeurs
- les directions des écoles

Fonctionnement:
- On offre une grande variété d'options permettant aux élèves de choisir des cours suivant leur intérêt et leurs aptitudes.
- Les deux (2) polyvalentes sont organisées d'après un système de pavillons, ce qui tend à personnaliser une grande régionale.
- Des programmes d'activités tels que compétition inter-pavillons dans le domaine des sports, débats, cheminement académique, etc. aussi bien que participation dans les sports inter-scolaires ont aidé à développer un esprit d'école et un sens d'appartenance.
- Une variété de clubs ont été organisés environ 40 en tout, tels que clubs de philatélie, de motoneige,

de ski, d'équitation, etc. tous sous le parrainage de l'école, ce qui a contribué à rapprocher les élèves et à développer de l'intérêt.

- Les options de nature professionnelle ont été développées de telle manière que les élèves peuvent prendre les cours pour l'intérêt seulement et demeurer élèves de cours général ou se spécialiser seulement à la dernière année.

Résultats: La méthode semble avoir connu du succès si on considère que depuis son implantation, le taux d'abandon a largement diminué. De 19% qu'il était en 1969, il a graduellement baissé jusqu'à 3% aujourd'hui.

Note: La baisse est survenue en dépit du fait que plusieurs élèves doivent parcourir de 60 à 70 milles par jour pour se rendre à l'école.

On a toutefois de la difficulté à opérer un tel système aujourd'hui compte tenu de la baisse constante de la population étudiante, les budgets ont été coupés et les postes abolis.

C.S.R des Bois Francs: Politique de fréquentation scolaire (Voir en annexe)

Responsable contacté: M. Yvon Pouliot
Contrôleur des absences
CSR des Bois Francs
40, boul. Bois Francs Nord
C.P. 40, Victoriaville, Cte Arthabaska G6P 1E5
tél.: (819) 758-7201

Objectif: Assurer un contrôle plus efficace des absences en sensibilisant les écoles à l'importance d'une bonne fréquentation et ainsi diminuer les taux d'abandons découlant d'un absentéisme trop élevé.

Personnel affecté:
- tous les professeurs
- la direction des écoles
- les parents

Fonctionnement: Les présences sont compilées à chaque cours par les professeurs ou les surveillants. Chaque élève a sa fiche individuelle de présence et il sait que son dossier est tenu à jour, ce dossier sert à déceler les futurs cas problèmes. Les professeurs téléphonent aux parents des absents pour connaître le motif. Si le cas se répète trop souvent, c'est la direction de l'école qui prend le dossier en charge.

Lorsqu'un cas devient chronique, il est référé au contrôleur des absences et ce dernier procède à une enquête dans la famille. Avis spéciaux envoyés aux

parents et on prend des mesures légales s'il y a lieu.

Lorsqu'on ne peut vraiment réchapper un étudiant, l'école lui fait signer une formule par laquelle l'étudiant reconnaît qu'il quitte de plein gré. De cette façon, l'école ne pourra être critiquée par la suite.

Tous les dossiers envoyés au contrôleur et qui n'ont pas suivi le processus normal (téléphone des professeurs et de la direction) sont retournés sur le champ à l'école concernée.

Résultats: Depuis que le système est implanté (6 ou 7 ans), les abandons scolaires ont diminué de 80%. On a eu un commis à la fréquentation scolaire pendant les premières années. Ce dernier allait voir dans les familles pour connaître le climat dans lequel l'étudiant vivait. Il pouvait référer les cas problèmes à un travailleur social.

Note: Des téléphones ont été installés dans la salle des professeurs spécialement pour communiquer avec les parents. Le poste de commis à la fréquentation scolaire a été aboli faute de budget.

C.S.R des Bois Francs: Semaine de la fréquentation scolaire

Tout comme à la CSR Lignery, on organise une semaine de la fréquentation scolaire pour sensibiliser le milieu scolaire et le milieu extérieur à l'importance de la poursuite des études.

Tous les conseillers en orientation ont eu des sessions sur la motivation et maintenant ils donnent ces cours à des groupes d'étudiants.

C.S.R Rouyn Noranda: Programme Nouveau Départ (Éd. des Adultes)

Responsable contacté: Mme Lise Boulé
Direction Éducation des Adultes
70, rue des Oblats est
Rouyn, J9X 3M6
tél.: (819) 762-8161

Objectif: 1. Permettre aux femmes qui veulent retourner aux études ou sur le marché du travail de s'autoévaluer pour savoir où elles en sont.
2. Fournir à ces femmes les outils voulus pour affronter leur nouvelle orientation.

Personnel affecté:
- une (1) coordonnatrice de projet (à temps partiel)
- deux (2) animatrices (à temps partiel)

Fonctionnement: D'abord, disons que le programme s'adresse aux femmes âgées de 35 à 55 ans.

C'est une session de quarante-deux (42) heures et douze (12) thèmes différents sont élaborés.

Six (6) de ces thèmes sont présentés dans la première partie du programme (autoévaluation) et les six (6) autres thèmes dans la seconde partie (autoorientation)

Les thèmes présentés toucheront le marché du travail, le bénévolat, le travail à la maison etc.

Résultats: Le programme existe depuis quelques années dans la province. A Rouyn, on en est à la 4 ième session.

On ne fait aucune publicité mais on reçoit une foule de demandes d'inscriptions. Malheureusement on ne peut en accepter qu'une vingtaine à la fois.

Ces cours remportent un énorme succès. On met présentement sur pied une session où l'on pourra accepter une quarantaine (40) d'inscriptions.

C.S.R. Rouyn Noranda: Aucune liste de cours publiée (Éducation des Adultes

A la commission scolaire de Rouyn Noranda, on ne publie aucune liste de cours offerts à l'Éducation des Adultes. On reçoit les demandes de cours par téléphone et dès qu'une quinzaine (15) de personnes manifestent le désir de s'inscrire à une matière donnée, on ouvre le cours.

Cette façon de procéder élimine presque totalement les risques d'abandons car les gens qui suivent les cours sont réellement intéressés.

C'est une méthode qui peut s'appliquer dans des régions à faible densité de population mais qui serait assez difficile d'application dans une grande ville, étant donné le volume d'inscription.

Cegep Bois de Boulogne: Cours spéciaux

Responsable contactée: Mme Suzanne Dumond Henry

Conseillère en information
Cegep Bois de Boulogne
10555 ave. Bois de Boulogne
Montréal, H4N 1L3
tél.: (514) 332-3000

Objectif: Aider les étudiants ayant des problèmes académiques à mieux organiser leur travail.

Personnel affecté: Professeur régulier travaillant en sus des heures normales.

Fonctionnement: On offre deux (2) activités de trois (3) heures chacune à tous les étudiants. Les sujets sont:

1. Comment prendre des notes de cours et organiser son temps pour pouvoir étudier?
2. Comment préparer et passer les examens?

On incite les étudiants qui ont abandonné depuis un bon bout de temps à suivre ces cours car c'est un genre de boîte à outils indispensable.

Résultats: Il est assez difficile d'évaluer ces méthodes car elles sont en vigueur depuis peu. On a eu une première évaluation (questionnaires aux participants) et il semble qu'ils soient très satisfaits. Plusieurs étudiants se sont présentés au cours alors qu'on en attendait peu. C'est signe que ça répondait à un besoin.

Cegep Bois de Boulogne: Cours de rattrapage et de dépannage

Objectif: Aider les étudiants à se mettre à jour afin qu'ils puissent suivre au même rythme que l'ensemble du groupe.

Fonctionnement: On fait passer un test à l'étudiant et selon les résultats obtenus, on lui suggérera de se mettre à jour en suivant un cours de rattrapage soit

- - en français
  - ou en mathématiques

Pour ce qui est des "dépannages", un professeur passe par les cours et offre ses services pour dépanner l'étudiant ayant de la difficulté sur un point quelconque. L'étudiant prend rendez-vous ou le professeur lui suggère de rencontrer le "dépanneur" en indiquant à ce dernier le motif pour lequel l'étudiant lui est référé.

Ces cours de dépannage se donnent

- en mathématiques
- en comptabilité.

Cegep Bois de Boulogne

"Soupers-rencontres" pour groupes spéciaux (Éducation des Adultes)

Objectif: Discuter avec les professeurs pour leur présenter le genre d'étudiants auxquels ils font affaire, le milieu d'où ils proviennent et permettre de cerner les sujets ou secteurs intéressant la majorité du groupe.

Fonctionnement: Les groupes spéciaux tels que les groupes envoyés par les centres de main-d'oeuvre sont invités à participer à un souper-rencontre avec les professeurs.

Des locaux spéciaux sont réservés pour ces rencontres. Ces discussions permettent de déceler les problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves.

Journées d'accueil: Lorsqu'un groupe arrive, on organise une journée dite d'accueil pour les sensibiliser au genre de métier qui les attend.

Résultats: Les journées d'accueil et les soupers recontres permettent aux étudiants de mieux se connaître et ainsi être en mesure de s'entraider mutuellement d'où une plus grande motivation.

Cegep Bois de Boulogne Programme "REPARTIR" (Éd. des Adultes)

Responsable contactée: Mme Suzanne Dumond Henry
Conseillère en formation

Objectif: Assurer un support individualisé aux femmes qui retournent aux études en leur donnant une aide psychologique autant que pédagogique.

Personnel affecté: les enseignants réguliers à l'Éducation des Adultes.

Fonctionnement: On fait des groupes constitués exclusivement de femmes afin d'obtenir des groupes homogènes et ainsi permettre à la femme de se sentir plus encouragée et moins dépaysée.

Ce ne sont pas de cours complets. C'est seulement une transition. Cela permet à la femme de se réadapter au système scolaire.

Par la suite, on encourage les étudiantes à s'inscrire à d'autres cours. Les professeurs ne minimisent pas les exigences même si ce sont des cours particuliers. On essaie de diminuer les groupes dans les matières telles que sciences, maths afin de suivre chaque étudiante de plus près.

On organise des rencontres avec des femmes qui sont retournées sur le marché du travail où qui sont à

l'université afin d'enlever la crainte qu'éprouvent ces dernières en retournant sur les bancs d'écoles.

Résultats: On en est à la 6ième session. Au début, il y avait 23 femmes inscrites au programme et maintenant, il y en a 260.

D'autres cegeps tels que Valleyfield et Rosemont offrent le programme. Certains cegeps offrent des cours complets exclusivement pour les femmes.

On fait présentement une étude sur les abandons dans le programme "Repartir" pour savoir où sont rendues les femmes qui étaient inscrites à ce programme. Ceci permettra d'identifier les lacunes dans l'encadrement.

Cegep de Chicoutimi: Aide à l'apprentissage

Responsable contacté: M. Claude Imbeau
Responsable du service de consultation
Collège de Chicoutimi
534 est, Jacques Cartier
Chicoutimi, G7H 1Z6
tél.: (418) 549-9520

Objectif:

1. Aider l'étudiant à identifier (diagnostic) ses besoins et ses difficultés en rapport avec son adaptation au Collège et sa réussite, en vue de faciliter son passage au Collégial.
2. Fournir aux étudiants en difficulté au début de leur cours en encadrement pédagogique susceptible de les aider dans le choix des moyens les plus efficaces pour étudier, réussir et être heureux au collège.
3. Faire connaître les services du Collège à ces étudiants et leur offrir des stages spécifiques selon les problèmes identifiés durant la première phase dans au moins trois (3) dimensions différentes à savoir:

   - stages de méthodes de travail intellectuel (groupes d'apprentissage);
   - stages de croissance personnelle ou consultation psychologique individuelle sur des problèmes personnels;
   - stages d'orientation ou consultation individuelle d'orientation avec le conseiller d'orientation.

Personnel affecté: les professionnels de l'aide pédagogique individuelle.

Fonctionnement: Les A.P.I. identifient, d'après les listes informatiques, les étudiants qui ont abandonné ou subi un échec dans au moins deux (2) cours à leur toute première session au collège.

Ces étudiants sont convoqués par lettre à une réunion de groupe facultative mais ils sont obligés de rencontrer l'aide pédagogique. Un questionnaire leur est soumis. Il s'agit du questionnaire "Moony" servant à recenser et évaluer leurs problèmes pour en faire une classification afin de déterminer dans quels domaines l'étudiant doit porter ses efforts ou demander de l'aide: santé, situation financière, problèmes personnels, méthode de travail intellectuel, orientation, information scolaire, insatisfaction vis-à-vis le choix de cours.

Les étudiants sont libres de s'identifier en complétant ce questionnaire. La correction étant faite en groupe, l'étudiant connaîtra déjà les résultats en ce qui le concerne.

D'après le diagnostic, les étudiants seront classés dans l'un des trois groupes:

- groupe de méthodes de travail intellectuel;
- groupe de croissance personnelle;
- groupe d'orientation.

Ils décident par la suite s'ils préfèrent l'approche de groupe ou bien l'entrevue individuelle avec les différents professionnels à leur service selon les difficultés ressenties.

Résultats: Cette méthode est à l'essai depuis peu. Seulement, 30% des étudiants convoqués aux réunions se sont présentés. Les responsables attribuent ce peu d'enthousiasme à la gêne ressentie par les étudiants vis-à-vis les autres étudiants.

Malgré tout, on est assuré qu'avec le temps, un plus grand nombre d'étudiants répondra à l'appel.

On réussit à récupérer au moins la moitié (50%) de ceux qui se présentent.

Cegep François-Xavier Garneau: Relance à l'été

Responsables contactés: M. Bruce Poliquin
Adjoint au Directeur des Services Pédagogiques
Cegep François-Xavier Garneau
1660 boul. de l'Entente
C.P. 6300
Sillery G1T 2S5
tél.: (418) 688-8310

Mlle Marie Gagnon
Aide pédagogique individuel
Cegep François-Xavier Garneau
1660 boul. de l'Entente
C.P. 6300
Sillery G1T 2S5
tél.: (418) 688-8310

Projet: Aucune expérience n'a été réalisée en ce qui a trait aux abandons scolaires.

Par contre, on se propose de rencontrer pendant l'été ceux qui ont 50% d'échecs afin de discuter avec eux des problèmes qu'ils ont vécus et essayer d'apporter une solution.

On a déjà réalisé une enquête auprès des étudiants en "Techniques de réadaptation" qui avaient quitté cette concentration afin d'en connaître les motifs. On s'est vite aperçu que près de la moitié de ces étudiants avaient un

problème d'orientation de cours et que 90% des autres avaient des problèmes reliés aux cours eux-mêmes ou aux professeurs.

C'est pour cette raison qu'on a décidé de rencontrer les étudiants de toutes les disciplines pendant l'été. Naturellement, on parle de ceux ayant des taux d'échecs voisinant 50%.

Cegep Vieux-Montréal: Encadrement

Responsable contacté: M. Thivierge
255, rue Ontario est
Montréal, C.P. 1444
H2X 3M8
tél.: (514) 284-7248

M. Réal Lavallée
Conseiller Aide pédagogique individuel
255, rue Ontario est
Montréal, C.P. 1444
H2X 3M8
tél.: (514) 284-7248

Aucun programme spécial n'a été entrepris mais on souhaiterait du côté de l'aide pédagogique individuelle, augmenter les services personnalisés à l'étudiant (psychologues, conseillers d'orientation, travailleur social etc.) afin de lui offrir un encadrement plus efficace.

Les étudiants qui abandonnent le font parce qu'ils sont bien souvent "écoeurés" du système et il est trop tard pour les retenir. Avec un encadrement plus étroit, on croit qu'on pourrait récupérer une partie appréciable de ceux qui délaissent leurs études.

Cegep de la Côte Nord

Campus Mingan

Responsable contacté: M. Robert Lévesque
Aide pédagogique individuel
Campus Mingan
537, boul. Blanche
Hauterive G5C 2B2
tél.: (418) 589-5707

Campus Manicouagan

Responsable contacté: M. André Massicotte
Aide pédagogique individuel
Campus Manicouagan
25, de la Vérendrye
Sept-Iles G4R 1H2
Tél.: (418) 962-9848

Ces deux collèges n'ont pas de programmes spéciaux. A cause du nombre peu élevé d'abandon, aucune action spéciale n'est réalisée.

Carrefour d'Éducation, de travail et de culture (C.E.T.E.C.)

Projet de la ferme éducative (Abitibi)

Responsable contacté: M. Charles E. Caouette
Département de Psychologie
Université de Montréal
Montréal
tél.: (514) 343-7680

Objectif: Ce projet est une recherche action ayant pour objectifs de mieux cerner les besoins propres aux adolescents "drop-out" et d'expérimenter une nouvelle approche éducative visant au développement intégral de ces adolescents et à leur ré-insertion scolaire et sociale.

Personnel afffecté:
- un éducateur spécialisé
- tuteurs ou conseillers pédagogiques pour les étudiants.

Fonctionnement: Un groupe d'éducateurs et de chercheurs universitaires se sont formés en corporation (CETEC) et veulent par la recherche-action contribuer à trouver certaines solutions aux problèmes des adolescents drop-out.

Pour cela, ils veulent dans diverses régions de la Province créer des centres éducatifs qui permettraient à des jeunes de vivre diverses expériences éducatives de travail, d'artisanat et de service civique. Ces expériences nouvelles qu'ils vivraient en petits groupes, avec un

éducateur spécialement qualifié, et dans un milieu très différent de celui qui leur est familier, aideraient ces adolescents d'âge scolaire à poursuivre leur développement intégral, à acquérir une plus grande maturité personnelle et vocationnelle et à entreprendre les démarches d'études ou d'apprentissage nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

Le premier centre éducatif créé sera mis sur pied bientôt. Il s'agira d'une ferme éducative. Cette ferme, située en Abitibi, sera dirigée par un éducateur qualifié et elle permettra aux jeunes de s'initier à diverses tâches et d'assumer de réelles responsabilités.

Les lieux et le programme d'activités permettront aux jeunes de s'initier aux diverses tâches de la ferme (agriculture, élevage, érablière, bois de chauffage ou de construction, aménagement de serres, etc.) de participer à des travaux communautaires, de faire un peu d'artisanat et de menuiserie, et aussi de poursuivre des études personnelles avec l'aide de tuteurs ou de conseillers pédagogiques.

Résultats: Malheureusement, on ne peut citer aucun chiffre puisque ce projet n'est pas encore démarré.

Programme Pile: Ministère de la Main-d'oeuvre et du Travail du Québec

Responsable contactée: Mme Lebel
Agent de Main-d'oeuvre
Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre
1110 rue Jean-Talon est
Montréal
tél.: (514) 873-3285

Objectif: Encourager la réintégration des jeunes au marché du travail.

Ce programme se divise en 5 volets:

1. Partage de l'emploi dans le secteur privé
2. Projet d'amélioration du milieu de travail dans l'entreprise.
3. Stages en industrie
4. Création d'emplois permanents dans les petites entreprises.
5. Osc-art: Production de biens et services culturels.

Ces programmes s'adressent aux jeunes de 18 à 29 ans qui retirent présentement de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale.

Les jeunes doivent avoir quitté l'école depuis au moins 6 mois.

Le gouvernement finance ces projets en partie, soit de 50% à 80% des coûts encourrus jusqu'à un maximum annuel

prévu selon le projet concerné.

Les dépenses encourrues sont de l'ordre de $20 millions de dollars annuellement pour le Gouvernement.

Résultats: (1) Depuis sa création en octobre 1977, le programme à suscité l'injection de $703 millions dans l'économie québécoise, et permis la création ou le maintien de 46,667 emplois.

On prévoit franchir le cap des $1 million d'investissements d'ici à un an.

Le gouvernement contribue à peu près pour 30% du montant des investissements.

---

(1) (cf Journal La Presse, Édition du mercredi 9 avril 1980, cahier C, page 1)

Bureaux d'aide sociale du Québec: "Projet conjoint avec les centres de main-d'oeuvre du Québec"

Responsable contacté: M. Walter Gilker
Bureau d'aide sociale
5800 Chambly
St-Hubert
tél.: (514) 676-7952

Objectif: Aider le jeune qui a quitté ses études à subvenir à ses besoins par lui-même.

Fonctionnement: Depuis toujours, les bureaux de l'aide sociale du Québec fonctionnent indépendamment des centres de la main-d'oeuvre du Québec.

Présentement on a mis sur pied un projet qui permettra aux deux organismes de travailler conjointement.

Les Bureaux d'aide sociale fourniront aux jeunes les informations relatives aux programmes OSE et PIJE du Ministère de la Main-d'Oeuvre et du Travail.

Ils pourront également référer les jeunes chômeurs aux centres de la main-d'oeuvre de leur localité afin de les intégrer aux programmes mentionnés.

Note: Ce projet débutera officiellement au 1er avril. Les jeunes de 18 à 29 ans sont visés par ce projet.

Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada (PFIMC)

Responsable contacté: M. Tremblay
Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada
2035 Union
Montréal,
tél.: (514) 283-5226

Mlle Angèle Lamoureux
Bibliothèque Régionale
CEIC
tél.: (514) 283-4695

Objectif: Aider des adultes à acquérir les compétences qui leur permettront d'occuper des emplois plus stables, plus satisfaisants et mieux rémunérés, et de fournir aux employeurs les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.

Fonctionnement: Pour appliquer le programme, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada procède de deux façons. La première consiste à acheter des places de formation dans les écoles et les collèges professionnels qui relèvent, pour la plupart, des autorités provinciales.

Les inscriptions se font aux centres de Main-d'oeuvre du Canada. Les stagiaires à plein temps reçoivent une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage et peuvent être admissibles à des allocations spéciales de trajet quotidien ou de séjour hors

foyer.

La deuxième approche consiste à conclure un accord avec un employeur ou une association d'employeurs pour les aider à former leurs employés. Dans le cadre de ces accords, le Programme de formation industrielle de la main-d'oeuvre du Canada défraie l'employeur des coûts directs de la formation et d'une partie du salaire des stagiaires.

Note: Pour plus de détails, voir les documents en annexe.

Ces programmes s'adressent à tous les travailleurs salariés ayant un an de plus que l'âge légal de fin de scolarité tel que défini dans leur province de résidence.

Résultats: En 1973-74, soit l'année où le projet a été mis en oeuvre, on a enregistré 47,000 travailleurs bénéficiant du programme. Il en a coûté 14,6 millions de dollars au gouvernement fédéral pour son initiative.

En 1978-79, soit cinq ans plus tard, on a eu plus de 78,936 travailleurs enregistrés au programme et les dépenses ont été de l'ordre de 83,7 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral à mis sur pied plusieurs autres programmes destinés à créer également des emplois à travers tout le pays. Plusieurs de ces programmes s'adressent aux étudiants en particulier. Ce sont des programmes d'emplois d'été tels que: Jeunesse-Canada au

travail, la compagnie des travailleurs d'été, le Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants (PAEEE).

Certains programmes visent spécifiquement à combattre le chômage en s'adaptant aux facteurs géographiques et saisonniers qui conditionnent l'emploi et le chômage au Canada. On peut citer entre autres le programme Canada au travail et le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE)

Centre Mariebourg, Montréal

Responsable contacté: M. Claude Guiviger
Directeur Général
Centre Mariebourg
2901 Gouin Est
tél.: (514) 387-3729

Objectifs: Permettre aux jeunes "drop-outs" de continuer leurs études selon leur propre rythme.

Fonctionnement: Des cours sont donnés le jour par des professeurs aidés d'orthopédagogues. On y enseigne le secondaire I, II, III, IV, et V. Les cours sont dispensés à des groupes de 5 élèves. Les jeunes sont référés soit par leur famille, soit par l'école qu'ils fréquentaient soit par la paroisse ou encore des travailleurs sociaux.

L'université de Montréal fournit les services de psycho-éducateurs et plusieurs bénévoles participent également au projet.

Le soir, les jeunes ont des activités telles que céramique, menuiserie, cuir etc. sous la surveillance des bénévoles.

Chaque bénévole s'occupe de deux (2) jeunes.

Le centre est financé conjointement par le MAS, le MEQ et l'apport de dons privés.

Résultats: Ce centre fonctionne depuis trois (3) ans et aux dires des responsables, les résultats sont très encourageants.

Les jeunes, qui le fréquentent sont libres d'y adhérer. Ils parviennent à poursuivre leurs études et obtenir leur diplôme selon leur facilité personnelle d'apprentissage.

La région de St-Jérôme et la Gaspésie sont présentement à démarrer un projet semblable.

Maison des Jeunes (Longueuil)

Responsable contacté: M. Jacques Bouchard
Conseiller
tél.: (514) 677-6203

Objectif: Fournir un lieu de rencontre aux jeunes où ils peuvent s'adonner à diverses activités socio-culturelles.

Fonctionnement: Ce centre n'est pas spécifiquement destiné aux drop-outs, il vise également les familles d'assistés sociaux de la région.

C'est une initiative d'un conseiller municipal et toutes les personnes y travaillant le font à titre bénévole.

On accueille les jeunes et on prépare diverses activités telles que danse, cinéma, chansonniers, dessin, poterie, etc...

5. RECOMMENDATIONS

5.1 Synthèse

A la lumière des informations recueillies, on peut dégager les grandes lignes suivantes: au niveau secondaire, on assiste depuis quelques années à une diminution marquée du taux d'abandon scolaire. Pour ce qui est du niveau collégial, le taux des abandons semble demeurer stable quoique le nombre de ceux qui abandonnent en chiffres absolus augmente légèrement.

Comme nous l'avons vu précédemment, les deux (2) causes principales d'abandon des études seraient le marché du travail (recherche d'un emploi et besoin d'argent) et le milieu scolaire (non-motivation, désintéressement, cours ennuyants).

Bien qu'aucune étude sérieuse n'ait été menée sur le sujet, les responsables de la consultation dans les institutions (conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, psychologue, travailleur social...) sont unanimes à affirmer que ces deux causes principales d'abandons scolaire sont étroitement interreliées entre elles. Le marché du travail est l'aboutissement naturel pour celui qui est "écoeuré" du système pédagogique qu'on lui impose.

On sait également que le milieu familial et social de l'étudiant joue un rôle dans la poursuite ou non de ses études, mais ces considérations ne touchent qu'un faible pourcentage de la population.

Quant au contexte socio-économique où vit l'étudiant, il n'appartient pas uniquement au Ministère de l'Éducation d'intervenir à ce niveau.

Notre intervention devrait se situer au niveau pédagogique lui-même. C'est à la base du problème qu'il faut concentrer nos efforts dans un premier temps.

Les expériences mises de l'avant dans plusieurs institutions ont donné des résultats plus qu'encourageants et nous croyons que c'est dans ce sens qu'il faut continuer.

Près de soixante et dix (70%) pourcent de ceux qui abandonnent sont âgés entre 17 et 19 ans. (Réf. tableaux 3 et 7). D'après les psychologues, c'est à cet âge que les jeunes ont le plus besoin qu'on les aide, ils ont besoin de se sentir encadrés. Ils ne savent pas pour la plupart où ils vont. Ils ont besoin de s'identifier face à la société.

On en vient vite à la conclusion qu'à la base, c'est un problème d'encadrement auquel on a à faire face. Et la preuve en est faite. Au secondaire, dans les institutions où de bonnes politiques de fréquentation ont été mises de l'avant et bien appliquées, on a assisté à une baisse considérable du taux d'abandon. Un encadrement efficace de la part des enseignants et de la direction des écoles a permis d'enregistrer des résultats positifs. On peut citer par exemple la CSR des Bois Francs, la CECG, la CSR des Mille Iles et plusieurs autres.

Bien souvent, nous disent les spécialistes de la consultation, il suffit d'un peu d'encouragement de la part des professeurs pour que les élèves se motivent.

5.2 Niveau d'intervention

5.2.1 Au secondaire

Beaucoup d'étudiants ne reçoivent pas l'encouragement voulu de la part de leur famille. Cet encouragement, c'est l'école qui doit le donner, sinon l'étudiant perdra rapidement toute motivation et cela le conduira inévitablement à l'abandon des cours.

L'étudiant qui sait qu'il est suivi sur fiche aura moins tendance à commettre des fautes, à l'inverse de l'étudiant qui est laissé à lui-même. Ce dernier manquera de plus en plus ses cours car il prendra goût à ses journées de vacances (absences) si personne n'est présent pour le ramener à l'ordre.

Les étudiants ont besoin d'un encadrement plus efficace, il faut que l'école puisse leur fournir les services personnels auxquels ils ont droit.

Certaines écoles n'ont pas le personnel requis pour offrir ces services essentiels. Il faudrait augmenter les effectifs de l'aide pédagogique individuelle pour répondre efficacement à la demande.

Il ne suffit pas non plus de jouer uniquement au contrôleur d'absences car à notre avis, cette approche n'aura des effets que temporairement ou à court terme. Il faut que les étudiants s'intéressent à l'école et à cette fin, il convient sans faute d'améliorer les méthodologies d'apprentissage.

Les méthodes traditionnelles d'enseignement doivent être nécessairement repensées. C'est très difficile pour un jeune bourré d'énergie de rester assis des heures durant à écouter parler un professeur sur un sujet qui ne l'intéresse peut-être pas du tout. Et de plus, l'étudiant doit s'ajuster au rythme du groupe auquel il appartient ou devrait-on dire, groupe auquel il a été forcé d'adhérer.

Les méthodes d'apprentissage individuelles mises de l'avant dans les institutions telles que la polyvalente Pierre Dupuy (CSR Chambly) et la polyvalente Vanier (CSR des Ecores) (voir annexe) permettent à l'étudiant d'acquérir des connaissances selon son propre rythme de travail. C'est là un pas de géant franchi dans le contexte de la motivation des étudiants. On y enseigne le même programme que partout ailleurs mais d'une façon beaucoup plus valorisante pour le jeune qui veut apprendre.

Il y a également le système de cours obligatoires qui serait à redéfinir afin de motiver davantage les jeunes et leur permettre de se concentrer plus efficacement sur les

domaines qui les intéressent davantage.

5.2.2 Au collégial

On ne peut parler ici de politique de fréquentation scolaire puisqu'à ce niveau la Loi de la fréquentation scolaire ne s'applique plus.

Peu de collèges ont mis sur pied des programmes destinés à améliorer le pourcentage de fréquentation.

Il semble cependant que le milieu soit de plus en plus sensibilisé au problème des abandons car bien des institutions ont des projets en ce sens ou du moins parlent de faire quelque chose dans l'avenir immédiat pour mieux encadrer leurs étudiants.

Le Cegep de Chicoutimi est l'un de ceux qui de plus en plus se penche sur la question des abandons. Le système de dépistage de futurs "drop-out" qu'ils expérimentent est très récent mais il est prometteur aux dires des responsables. Il permet entre autres de déceler immédiatement les étudiants ayant un problème d'orientation de cours ce qui semble très fréquent aux dires des responsables.

Le Cegep Bois de Boulogne fait lui aussi beaucoup pour la motivation des étudiants en améliorant les services personnalisés afin d'être en contact plus étroit avec les étudiants.

Un des problèmes cruciaux auxquels ont à faire face les étudiants semble être le besoin d'argent. Il faudrait trouver de nouvelles avenues qui permettraient au jeune de s'autofinancer tout en continuant ses études. On peut penser à une politique d'emploi d'été mieux intégrée qui ne pénaliserait pas l'étudiant lors de la demande de prêts et bourses.

Beaucoup de jeunes préfèrent ne pas travailler afin de bénéficier de la bourse. Pourquoi ne pas leur permettre de faire des revenus supplémentaires pendant l'été de façon à ce qu'ils soient financièrement indépendants le reste de l'année scolaire?

On peut également prévoir un enseignement coopératif alterné. C'est à dire essayer de sensibiliser les industries à l'idée des stages payés pour les étudiants. Ces derniers pourraient apprendre sur le "tas" tout en ayant la possibilité de s'assurer un revenu.

Le système de prêts et bourses lui-même est peut-être à repenser? Les critères d'admissibilité aux bourses pourraient être élargis afin d'en faire bénéficier plus de gens.

Un autre problème soulevé chez les étudiants du collégial concerne les cours obligatoires. Tout comme au secondaire, ce système trop rigide décourage beaucoup de jeunes qui ne trouvent aucun intérêt voir même aucune utilité à suivre certains cours qu'on leur impose sous

prétexte qu'ils sont là pour leur formation personnelle.

Nous croyons fermement et avec l'appui de gens du milieu que le système de cours obligatoires devrait être assoupli ou tout simplement éliminé si telle est la meilleure solution afin d'intéresser davantage le jeune à la poursuite de ses études.

5.2.3 Éducation des Adultes

On se doit d'étendre la gratuité scolaire à l'ensemble des cours de l'Éducation des Adultes. On éviterait ainsi le trop grand nombre d'inscriptions "bidon" que l'on connaît. Les gens inscrits seraient réellement intéressés.

On pourrait également adopter le système pratiqué par maintes entreprises, c'est à dire rembourser en fin d'année l'étudiant qui a réussi son cours. Les enseignants et les élèves seraient plus motivés car, de part et d'autre, on saurait qu'on est intéressé à réussir.

Les cours avec peu d'inscriptions seraient alors éliminés dès le début au lieu de rester ouverts pour quelques étudiants seulement.

Le système en vigueur à la CSR Rouyn Noranda n'est pas bête du tout (pas de liste de cours publiée). De la façon dont il fonctionne, on ne paie pas de professeurs inutilement.

On devrait également adapter les méthodes d'enseignement à la clientèle. Il semble que les méthodes conventionnelles d'enseignement ne conviennent plus à beaucoup de gens, spécialement ceux qui font un retour aux études après plusieurs années d'absence.

On retrouve les mêmes cours, les mêmes contenus, les mêmes professeurs et les mêmes méthodes

d'enseignement qu'aux cours réguliers.

L'originalité n'a jamais nui à personne et elle encourage la motivation.

Des cours spéciaux pour ce genre de clientèle pourraient être mis en place afin de les replonger graduellement dans le bain et éviter ainsi qu'ils ne se découragent dès le départ.

On peut citer le Cegep Bois de Boulogne qui expérimente ce genre d'approche. Deux cours intensifs de trois (3) heures chacun suffisent à "replacer" l'étudiant un peu rouillé.

C'est beaucoup moins "stressant" pour l'étudiant retournant aux études de prendre contact graduellement avec son nouveau milieu au lieu d'être projeté dans le système rigide des cours marginaux.

Peut-être également que les cours donnés les fins de semaine faciliteraient la participation de plus de gens car certaines personnes à cause de leurs nombreux déplacements ou encore de leur horaire de travail ne peuvent s'inscrire aux cours du soir.

L'expérience pourrait être tentée afin d'évaluer la réaction du public.

Pour ce qui est du personnel supplémentaire qu'un tel projet commanderait, beaucoup d'étudiants d'université par exemple seraient disposés à enseigner quelques heures par fin de semaine afin d'acquérir de l'expérience et de payer une partie de leurs études.

Les entreprises pourraient fournir également des ressources intéressantes à titre de conférenciers par exemple.

Il faudrait également éliminer l'obligation de demeurer une année sur le marché du travail afin de bénéficier de la gratuité scolaire et des subventions. On retarde délibérement l'apprentissage du jeune en agissant de la sorte.

5.2.4 Expériences hors institution

Il y a également des expériences hors institution qui sont présentement en cours (Programmes PIJE, OSE) ou qui sont à l'état de projet (ferme éducative). Ces programmes sont destinés à aider les jeunes à reintégrer soit le système scolaire, soit le marché du travail.

On ne peut vraiment parler de résultats en ce qui concerne le projet de ferme éducative car il n'a pas encore débuté.

Pour ce qui est des programmes tels que PIJE ou OSE, les résultats semblent assez encourageants jusqu'ici mais ce genre d'initiative coûte cher et on est actuellement à mesurer l'impact réel auprès des bénéficiaires.

Si on réussit à sensibiliser davantage le milieu scolaire pour qu'ils mette en place des mécanismes permettant un encadrement plus adéquat des étudiants, on parviendra à diminuer considérablement le taux d'abandons scolaires comme l'ont prouvé certaines institutions. A cette fin, il faut toutefois changer les comportements des professeurs et trouver les mécanismes requis pour en faire des personnes-ressources et des conseillers pédagogiques auprès des élèves ou pupilles et non seulement des dispensateurs de cours, comme hélas, c'est trop souvent le cas.

Si on réussit ce tour de force il ne restera qu'une minorité de drop-out tout au plus, comme à la polyvalente Vanier, C.S.R. Les Ecores.

5.3 Recommandations

Dans un premier temps, nous suggérons donc ce qui suit pour améliorer la situation actuel et ce, au niveau insititutionnel:

5.3.1 Au secondaire

1. Étendre à plusieurs institutions le système d'apprentissage individuel doublé d'un système de tutorat tel qu'on le connaît à la polyvalente Pierre Dupuy et à la polyvalente Vanier afin de stimuler la motivation chez l'étudiant.

2. Offrir de meilleurs services personnalisés à l'étudiant afin de lui fournir l'encadrement dont il a besoin.

   Les services personnalisés d'orientation, d'aide pédagogique individuelle ou de tutorat, d'information scolaire et professionnelle et d'assistance sociale constituent les principaux services à l'élève qui, pour diverses raisons, ne trouve pas une identification au milieu scolaire, une orientation professionnelle ou un encadrement qui favorisent la poursuite des études.

3. Mettre sur pied une politique de dépistage de ces problèmes afin d'apporter les correctifs voulus dès le départ par le biais d'un contrôle préventif des absences.

4. Assouplir le système de cours obligatoires afin de stimuler davantage les étudiants en offrant, en priorité, les activités qui intéressent l'étudiant.

5. Diffuser à toutes les commissions scolaires de la Province une politique de fréquentation scolaire basée sur celles que l'on connait déjà et qui ont donné de bons résultats: (ex. CSR des Bois Francs, CSR des Mille Iles, CSR de Lignery).

6. Sensibiliser davantage le milieu à l'importance de la poursuite des études. Organiser en début d'année des réunions d'information avec les parents, les professeurs, la direction des écoles, les professionnels non enseignants et les élèves. Éduquer les gens afin qu'ils tirent avantage des moyens de communication mis à leur disposition (TV, radio) pour véhiculer leur message.

7. Organiser une "Semaine provinciale de la fréquentation scolaire" en milieu d'année afin de rappeler à chacun son rôle vis-à-vis l'étudiant.

5.3.2 Au collégial

1. Mettre sur pied et diffuser à l'ensemble des collèges un système de "dépistage" des futurs cas problèmes basé sur celui pratiqué au collège de Chicoutimi afin de venir en aide, dès le début, à l'étudiant en difficulté.

2. Augmenter les services personnalisés à l'étudiant tels que conseillers pédagogiques, psychologues, travailleur social, conseillers en orientation scolaire et professionnelle et en information scolaire et professionnelle afin de lui fournir un encadrement plus efficace.

3. Rendre le système de cours obligatoires moins rigide afin de donner un peu plus de latitude à l'étudiant et l'intéresser davantage.

4. Mettre en place des programmes permettant à l'étudiant d'acquérir une certaine indépendance financière et ainsi continuer à étudier tout en travaillant. Par exemple, l'organisation de stages rémunérés en milieu d'emploi, l'assouplissement des conditions d'obtention d'une bourse d'études en sus des revenus personnels de travail et l'aménagement des horaires dans certains programmes sont autant de moyens qui facilitent l'indépendance financière de l'étudiant.

   Ex: stages payés dans l'industrie, politique d'emploi d'été mieux intégrée.. .

5. Permettre un droit de recours à l'étudiant qui se croit lésé dans ses droits. On pourrait penser à un système d'ombudsman. Chaque collège aurait son propre ombudsman pour venir en aide aux étudiants victimes d'injustices.

5.3.3 À l'Éducation des Adultes

1. Offrir des cours spéciaux permettant aux étudiants qui ont abandonné depuis longtemps et qui reviennent aux études de reprendre contact graduellement avec le milieu (Cegep Bois de Boulogne).

2. Étendre la gratuité scolaire à ce niveau pour le rendre accessible à plus de gens. (Éliminer les 4 cours obligatoires)

3. Expérimenter les cours de fins de semaine afin de rejoindre le plus de gens possible.

4. Éliminer l'obligation de demeurer un an sur le marché du travail afin de ne pas retarder l'apprentissage de ceux qui ont quitté le système régulier d'enseignement.

5. Offrir des services personnalisés aux étudiants du soir équivalents à ceux offerts aux étudiants réguliers du jour.

Toutes ces méthodes, à l'exception de l'augmentation des services personnalisés et du système de prêts et bourses ne coûtent rien de plus en termes de budget. On fonctionne avec le personnel déjà en place. Il suffit d'être mieux organisé et surtout de sensibiliser tous et chacun afin qu'il apporte sa contribution personnelle.

5.4 Que peut-on offrir comme services aux drop-out?

Pour les drop-outs, on ne peut parler d'encadrement puisque déjà, ils ont quitté le système d'enseignement régulier et ils ne désirent plus y revenir.

Il faut alors penser en termes de moyens en mettre en oeuvre pour les rejoindre et de centres pour les accueillir.

En plus des recommandations ou des moyens d'action suggérés au niveau institutionnel, nous présentons ici des suggestions au niveau hors-institutionnel.

Centres d'acceuil et d'information

Le Ministère de l'Éducation du Québec et le Ministère des Affaires Sociales ont parrainé, depuis trois (3) ans, la mise sur pied de centres d'accueil pour les jeunes de niveau secondaire. L'expérience-pilote du Centre Mariebourg de Montréal-Nord illustre l'adaptation d'un centre d'accueil aux clientèles scolaires en difficulté d'apprentissage ou en difficulté d'adaptation sociale. Ce centre reçoit, entre autres, des clientèles d'élèves de Secondaire I jusqu'à Secondaire V et offre des activités de formation adaptées ainsi qu'un encadrement spécifique à l'élève. Des activités en soirée permettent également, à travers des ateliers socio-culturels, une prévention ou une insertion sociale de jeunes entre 11 et 17 ans.

A l'instar du Centre Mariebourg, plusieurs groupements volontaires et généralement bénévoles, tentent d'offrir aux jeunes

de milieux défavorisés ou aux jeunes délinquants, un milieu de vie et un encadrement adaptés.

Une collaboration étroite existe, dans certains cas, entre les milieux d'enseignement (l'école secondaire), les services aux étudiants de l'école (psycho-éducation, travail social, pastorale), les paroisses, les municipalités, les Centres de Services Sociaux et les groupes de parents. Ces agents, à des degrés divers, participent au dépistage des jeunes en difficulté, à la référence aux centres spécialisés et /ou à l'encadrement des jeunes à travers des activités académiques ou socio-culturelles.

Ces initiatives qui dépendent souvent du bénévolat, sont généralement limitées au niveau local ou même au niveau d'une paroisse. Il appartient à l'école et à la Commission scolaire de participer activement au soutien, à l'opération ou encore à la référence vers ces centres.

Référence de l'Aide Sociale et programme PIJE

Dès cette année, au Ministère des Affaires Sociales, débute un projet destiné au moins de trente (30) ans. En effet, les jeunes qui bénéficient de l'aide sociale sont référés aux Centres de Main-d'oeuvre du Québec qui les inscrivent, si cela est possible, au programme PIJE. Connaissant que le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez cette catégorie de main-d'oeuvre (de 18 à 29 ans), la collaboration entre les bureaux d'aide sociale (qui aident financièrement les jeunes dépourvus de revenu) et les Centres de Main-d'oeuvre du Québec à travers des programmes de placement dans l'industrie, vise à permettre aux jeunes de

s'intégrer au marché de l'emploi.

Informations dans les institutions

Les API dans les institutions devraient être en mesure de renseigner les jeunes sur les possibilités offertes par les programmes. Ils sont la plupart du temps les seules personnes que l'étudiant contactera avant d'abandonner définitivement ses études car plusieurs institutions obligent l'étudiant à les rencontrer avant de partir.

Si l'institution n'est pas en mesure de retenir l'étudiant ou de la faire changer d'avis, elle peut au moins lui fournir les données et les publications concernant soit OSE, PIJE ou les programmes fédéraux de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Il faudrait donc élargir le réseau d'informations pour rejoindre le plus de jeunes chômeurs possible car il semble que beaucoup de jeunes ne connaissent pas les possibilités qui leur sont offertes par l'entremise des différents projets gouvernementaux.

Ferme Éducative

Si les résultats du projet de la ferme éducative s'avèrent positifs, il y aurait peut-être lieu d'étendre ce genre d'initiative à la grandeur de la Province comme le souhaiteraient les auteurs de ce projet.

En résumé pour venir en aide aux "drop-outs", nous recommandons de:

1. Encourager, soutenir et publiciser le travail accompli au niveau des centres d'accueil et de référence pour les jeunes.

2. Mettre en place un réseau d'information conjoint entre les bureaux de l'aide sociale et les centres de la main-d'oeuvre du Québec permettant de renseigner davantage les jeunes et de faire le suivi de leurs démarches.

3. Fournir aux institutions toutes les informations et les publications concernant les programmes tels que OSE, PIJE, Jeunesse Canada au travail, etc, afin qu'elles puissent les distribuer aux étudiants qui quittent leurs études.

4. Encourager les projets privés tels que celui mis sur pied par l'Université de Montréal (Ferme Éducative) par l'apport de subventions si les résultats s'avèrent encourageants.

5.5 Conclusion

Quel que soit le système adopté, il restera toujours un pourcentage de "drop-out" pour lesquels on ne pourra rien faire.

Mais, si on réussit à récupérer seulement 50% de ceux qui abandonnent on pourra se féliciter des efforts accomplis. Et 50%, c'est un objectif que l'on pourra atteindre facilement si l'on se fie aux résultats obtenus jusqu'ici.

Les suggestions que non énumérons ici sont basées sur des faits concrets et réalisables. Ce sont des expériences vécues ici même au Québec et dont les résultats parlent d'eux-mêmes.

Quant aux méthodes pédagogiques, il convient d'inciter les institutions scolaires à mettre en place et à exploiter des méthodes individualisées permettant à l'étudiant de progresser à son propre rythme et d'obtenir des résultats immédiats.

Ceci nécessite toutefois un changement de mentalité chez nos professeurs et une implication réelle de ces derniers au niveau de l'encadrement et du suivi de ses pupilles, élèves sous sa responsabilité.

Comme on peut facilement le constater, il faut repenser les règles mises en place il y a plusieurs années afin d'assouplir le système devenu trop rigide pour plusieurs.

6. RÉFÉRENCES

Références

Les abandons scolaires, 1 - Importance quantitative du phénomène, par Andrée Théberge, Direction générale de la Planificaiton, Ministère de l'Éducation, mai 1976, (28-1205).

Les abandons scolaires, 2 - Les raisons, par Andrée Théberge, Direction générale de la Planificaiton, Ministère de l'Éducation, mai 1976, (28-1207).

L'Accessibilité en Éducation. Les abandons scolaires dans les écoles des commissions scolaires. 1972-1973 à 1976-1977, par Gilles Boudreault, Direction des politiques et plans, Ministère de L'Éducation, septembre 1979.

Les Abandons scolaires 1976-1977, par Gilles Boudreault, Direction des politiques et plans, Ministère de l'Éducation, octobre 1979.

Abandon ou poursuite des études chez les étudiants sortants des niveaux secondaire et collégial pour l'année 1976-1977, Sommaire, Relance 1978, par Paul Corbeil, Direction des politiques et plans, Ministère de l'Éducation, septembre 1979.

Watson, Cecily (1975). Focus on drop-outs Toronto: OISE

Achevé d'imprimer à
Québec en mai 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

DANS LA MÊME SÉRIE DE TRAVAUX D'APPROFONDISSEMENT:

1. Evaluation et reconnaissance des acquis
2. Abandon scolaire et services éducatifs aux «drop-outs»
3. Modalités d'acquisition de la formation
4. Pour une convention éducation-travail
5. Mise sur pied de services d'accueil et d'orientation
6. Tendances pédagogiques de la formation professionnelle
7. Fonds national de soutien à la formation professionnelle
8. Congés-éducation